2011 Rapport **d'activité**

Fipec

Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs, Préservation du Bois

Syndicats Adhérents

ASSOCIATION DES FABRICANTS DE COULEURS POUR L'ART, LE LOISIR, L'ENSEIGNEMENT (AFCALE)

Président : Éric SAUER
Correspondant : Maria GILLET

SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES DES PEINTURES, ENDUITS ET VERNIS (SIPEV)

Président : Pascal HOAREAU
Correspondant : Maria GILLET

ASSOCIATION DES FABRICANTS D'ENCRES D'IMPRIMERIE (AFEI)

Président : Antoine JALENQUES de LABEAU
Correspondant : Maria GILLET

Fipec

42, avenue Marceau - 75008 PARIS
Tél. : 01 53 23 00 00
Télécopie : 01 47 23 86 77

SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES DE LA PRÉSERVATION DU BOIS ET DES MATÉRIAUX DÉRIVÉS (SPB)

Président : François CORDA
Correspondant : Maria GILLET

ASSOCIATION FRANÇAISE DES INDUSTRIES COLLES ADHÉSIFS ET MASTICS (AFICAM)

Président : Christian KLOPFENSTEIN
Correspondant : Dominique AYOUL

Président Honoraire
M. MAGNAN

Président
M. DUFOUR

Vice-Président
L. P. REYNAUD

Président adjoint
A. JALENQUES de LABEAU

Trésorier
P. FRÉMAUX

Délégué Général
M. LE TALLEC

Conseil d'Administration
J.-M. BARKI
R. BRANDEL
J. des BUTTES
P. CHARTRES
J.-F. CORBINEAU
F. CORDA
B. DELANOÉ
L. DERRIEN
M. DUFOUR
G. EICHOLZ
N. ENSMINGER
P. FREMAUX
G. GAILLARD
J. P. GENEVAY
J. GUYOT
P. HOAREAU
A. JALENQUES de LABEAU
H. JARDIN
C. KLOPFENSTEIN
J. MENICUCCI
P. PERISSE/C.CAZABEAU
S. PESTOURIE
L.P. REYNAUD
E. SAUER
J. SION
P. VAN CAMPEN

COMMISSIONS FIPEC

ACHETEURS PEINTURES
Président: A. DUFOUR

ENVIRONNEMENT
Président: G. CHEVILLARD

NANOTECHNOLOGIES
Président: J. CHATENET

SOCIALE
Président: T. AMOURI/Ph. RONPHÉ
Vice-Présidente: C.ROBLÈS

TECHNIQUE GÉNÉRALE
Président: S. FOUQUAY

TRANSPORT
Président: J. EL ALMAWIE

GROUPEMENTS ET COMMISSIONS SECTORIELS

GROUPEMENTS PEINTURES

ANTICORROSION ET MARINE
Président: C. MANDEL

BÂTIMENT
Président: P. HOAREAU
Vice-Président: J.-F. CORBINEAU

CARROSSERIE
Président: J. PAPACHRYSSANTHOU

GRAND PUBLIC
Président: F. CORDA

ENDUITS
Président: H. JARDIN

INDUSTRIE
Président: G. EICHOLZ

ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR
Président: N. ENSMINGER

COMMISSIONS ENCRES

TECHNIQUE
Présidente: D. LEJEUNE

FINANCIÈRE
Président: C. ERUIMY

COMMISSIONS COLLES, ADHÉSIFS ET MASTICS

BÂTIMENT
Président: R. LACOSTE

COLLES STRUCTURALES

CUIR CHAUSSURES
Président: A. REDE

GRAND PUBLIC

PAPIER CARTON
Président: F. FARDEL

FIPEC : FÉDÉRATION DES INDUSTRIES DES PEINTURES, ENCRES, COULEURS, COLLES ET ADHÉSIFS, PRÉSERVATION DU BOIS

42, avenue Marceau - 75008 PARIS
Tél. : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77
Internet : *www.fipec.org*

Président - Michel DUFOUR
Tél. : 01 53 23 00 09
e-mail : president@fipec.org

Délégué Général - Michel LE TALLEC
Tél. : 01 53 23 00 09
e-mail : dirgen@fipec.org

Assistante Direction Générale - Maria GILLET
Tél. : 01 53 23 00 09
e-mail : admfipec@fipec.org ou *president@fipec.org*

Affaires Techniques et Réglementaires
Pascale BLANCHON/Philippe BRUNET
Clémence LIEBERT/Claudie MATHIEU
Tél. : 01 53 23 00 08
e-mail : dirtech@fipec.org

Affaires Économiques et Communication - Dominique AYOUL
Tél. : 01 53 23 09 83
e-mail : direco@fipec.org

Affaires Sociales et Juridiques - Isabelle MORIN-GIRARD/Nadia LUCE
Tél. : 01 53 23 00 04
e-mail : dirsoc@fipec.org

Comptabilité et Statistiques - Sylvia METIER
Tél. : 01 53 23 00 06
e-mail : stateco@fipec.org

Accueil et Services Généraux - Christine HUCK
Tél. : 01 53 23 00 00
e-mail : reunion@fipec.org

CEPE : CONSEIL EUROPÉEN DE L'INDUSTRIE DES PEINTURES, DES ENCRES D'IMPRIMERIE ET DES COULEURS D'ART

Directeur Général : M. Jan VAN DER MEULEN (Bruxelles)
Internet : www.cepe.org

EuPIA : EUROPEAN PRINTING INK ASSOCIATION

Directeur Général : Dr Martin KANERT (Bruxelles)
Internet : www.eupia.org

FEICA : FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES INDUSTRIES DES COLLES, ADHÉSIFS ET MASTICS

Secrétaire Général : M. Bernard GHYOOT (Bruxelles)
Internet : www.feica.com

IPPIC : INTERNATIONAL PAINT & PRINTING INK COUNCIL

Secrétaire : M. John HOPWELL (Washington)
Internet : www.ippic.org

sommaire

Allocution du Président 07

Rapport du Délégué Général 09

Activité économique 15

Activité sociale 23

Activité Technique et Réglementaire 31

Statistiques 41

Allocution du **Président**

AG du 6 juin 2012

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Lors de notre Assemblée Générale de l'année dernière, j'avais évoqué dans mon introduction l'évolution des structures de la FIPEC que nous avions décidé de mettre en place.

J'avais attiré l'attention sur l'adhésion de la FIPEC au GFI.

Aujourd'hui avec l'expérience de ces deux années de fonctionnement de nos nouvelles structures, je peux vous confirmer le bien-fondé de nos décisions

La FIPEC d'aujourd'hui n'est en effet plus la FIPEC d'autrefois.

Un nouveau syndicat, le Syndicat National des Industries de la Préservation du Bois et des Matériaux Dérivés, SPB, a adhéré à la FIPEC.

Les syndicats régionaux « peinture » se sont groupés pour former un seul syndicat national, le SIPEV. Il rassemble aujourd'hui 99 entreprises sur les 156 qui ont adhéré aux 5 syndicats membres de la FIPEC.

Nos métiers sont dorénavant représentés chacun par l'un des cinq syndicats qui composent la FIPEC.

Ces modifications ont été réalisées en conservant à la Fédération sa structure opérationnelle antérieure qui continue à opérer sous la direction de son Délégué Général, dans trois domaines d'intervention :

- Affaires économiques et communication
- Affaires sociales et juridiques
- Affaires techniques et réglementaires.

De nombreux progrès ont été réalisés dans chacun de ces trois départements pour s'adapter à notre évolution.

L'internationalisation des marchés et celle de plusieurs grandes entreprises ont été un facteur clé de changement et une nécessité d'adaptation.

- Au niveau économique, les statistiques sont diffusées aux différents panels, les courbes d'évolution de matières premières et les indicateurs de conjoncture ont été suivis attentivement
- La communication interne et externe de la FIPEC s'est renforcée avec les publications de l'Essentiel, des newsletters, de nombreux documents et communiqués, ainsi que par le développement de nombreuses actions sectorielles et filières
- Dans le secteur social, l'activité n'a cessé de croître en raison de nouveaux accords professionnels et interprofessionnels, de modifications intervenues dans certains d'entre eux, de l'évolution de la législation et de la réglementation. Dans le domaine conventionnel, la participation de la FIPEC au sein de la Parachimie et de la Chimie s'est fortement renforcée au cours des dernières années
- Dans le secteur technique et réglementaire, les sujets traités sont nombreux, complexes et de nouveaux textes sont apparus. Ils suscitent une mobilisation permanente et requièrent une grande vigilance tant leurs impacts pour nos professions et nos produits sont importants. Ils sont examinés au niveau national, ainsi qu'aux niveaux européen et mondial.

Toutes les réunions de Conseils d'Administration, de Comités de Direction de Syndicats, de Groupements, de Sections, Commissions et Groupes de travail ont donné lieu à la rédaction de comptes rendus spécifiques diffusés aux personnes concernées.

Les entreprises sont représentées à la fédération par de nombreuses personnalités. Certaines nous ont quittés en raison de l'évolution de leurs carrières. Je tiens à les remercier pour leur dévouement et leurs implications. De nouveaux responsables les ont remplacés et nous avons été heureux de les accueillir.

Au sein de l'équipe FIPEC, il y a eu aussi un remplacement au service technique et réglementaire que nous avons annoncé en cours d'année.

Si une évolution notable a été constatée à la FIPEC dans le cadre d'une structure maintenue, de nombreux changements sont intervenus dans son environnement patronal et économique.

La représentation patronale nationale a évolué. Proches de nous, ni l'Union des Industries Chimiques, ni le MEDEF* d'aujourd'hui ne sont ce qu'ils étaient il y a quelques années.

La Parachimie a néanmoins maintenu sa cohésion, chacun de ses adhérents ayant, comme nous, évolué.

Le Groupement des Fédérations Industrielles, GFI, s'est fortement structuré. Nous avons été très heureux d'y adhérer. Nous avons pu apprécier à leur juste valeur les recommandations faites par le GFI en vue d'un nouveau pacte pour l'industrie, la croissance et l'emploi. Nous avons étudié avec grand intérêt les 12 propositions pour :

- Libérer la croissance
- Relancer une ambition nationale pour l'industrie et les services
- Redresser la compétitivité du site «Production France »
- Consolider l'emploi industriel dans les territoires.

A l'international, nos contacts se sont multipliés. Être partie prenante et faire entendre sa voix est tout à fait souhaitable et nécessaire mais cela demande beaucoup d'attention et de temps. IPPIC*, CEPE*, EUPIA*, FEICA*... méritent notre présence, notre participation et occupent une part importante de notre activité.

L'environnement public et gouvernemental a été aussi modifié et n'a pas terminé son évolution. Il est essentiel de s'y adapter et d'établir en permanence des relations nouvelles, indispensables pour pouvoir intervenir où et quand il le faut auprès des personnalités qualifiées.

Cette attitude est d'autant plus nécessaire aujourd'hui en raison de la période particulièrement difficile que nous traversons.

Nous sommes encore dans une crise économique, politique et sociale qui contribue à perturber nos activités au niveau de nos entreprises et de nos professions.

Les réductions dans les budgets de nos clients, les pénuries et l'augmentation du prix des matières premières, les exigences de nos fournisseurs demandent une attention nouvelle et une activité toute particulière tant au niveau individuel de nos entreprises, qu'au niveau collectif de nos professions.

Chacun d'entre nous est incité à agir au mieux de ses possibilités au niveau de son entreprise, mais il est indispensable que nous tous en fassions autant au niveau collectif de nos professions.

De très nombreux domaines de nos environnements économique, social, technique et réglementaire jouent un rôle essentiel dans les résultats de nos activités. Il faut y être très attentif et y participer à fond tous ensemble, d'autant plus que nous pouvons chacun en retirer des avantages et des profits pour nos entreprises.

Notre Délégué Général développera dans son rapport les nombreuses actions menées ainsi que les sujets de préoccupations de nos professions.

Je me contenterai d'évoquer l'un des secteurs périphériques dans lequel notre profession s'est investie avec détermination et succès : c'est le domaine de la formation.

La formation générale des jeunes n'est pas de notre ressort. Néanmoins la formation professionnelle d'éventuels futurs collaborateurs dans le domaine technique a mérité notre attention et justifie nos interventions.

Comme quelques autres professions industrielles, nous nous sommes dotés des services d'une école dédiée à la formation de techniciens et d'ingénieurs spécialisés dans nos activités.

Depuis plus d'un siècle, l'industrie des Peintures Encres Adhésifs s'est rapprochée de celle du Cuir qui avait créé à Lyon une école spécialisée. Les Textiles et les Matières Plastiques nous ont rejoints pour créer la grande école actuelle située à Ecully sous l'entité ITECH (Institut Textile et Chimique de Lyon).

Quelques exemples montrent que la place de la FIPEC est prépondérante à l'ITECH. La répartition des activités de l'école est aujourd'hui de :

- 41 % pour les peintures, encres et adhésifs
- 24 % pour les textiles
- 23 % pour les matières plastiques
- 12 % pour le cuir.

Sur 106 diplômés de la promotion 2011, 35 sont spécialisés « peintures encres adhésifs ».

Si j'évoque aujourd'hui l'existence et la réussite de l'ITECH, c'est naturellement parce qu'il y a là une ressource intéressante pour l'emploi et l'encadrement technique de nos industries et éventuellement de leurs clients.

Je voudrais rappeler, aussi, que cette « grande école » pour conserver son titre et la valeur de ses diplômes, a été amenée à ouvrir un département « Recherche » dont la mise en place se poursuit favorablement. La direction de l'école a d'ailleurs été renforcée en conséquence au début de cette année.

Nos entreprises se manifestent auprès de l'école par le versement d'une part importante de la taxe d'apprentissage et par une collaboration éventuelle avec ITECH Entreprise.

La présence de la FIPEC à l'ITECH est assurée au Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale et à de nombreuses occasions en cours d'année.

Depuis la création à l'ITECH du service Recherche, la collaboration avec le service technique et réglementaire de la FIPEC s'est amplifiée.

Les rapports de la FIPEC avec les élèves de l'Ecole sont d'autant meilleurs que la FIPEC décerne chaque année un prix pour le major de la promotion « peintures encres adhésifs » et que le SIPEV a attribué 2 bourses annuelles.

En conclusion, je voudrais vous dire que je reste convaincu que les choix faits et les décisions prises par les membres des Conseil d'Administration de la FIPEC et Comités de Direction des cinq syndicats adhérents, mis en œuvre par l'équipe des permanents, ont permis à notre fédération de continuer à s'affirmer, d'être entendue et de devenir incontournable aux niveaux de nos professions, de nos filières, des institutions et Pouvoirs Publics.

Je voudrais aussi souligner combien dans les moments difficiles, notre organisation professionnelle est importante pour nous soutenir et nous permettre de progresser.

il me reste à vous remercier pour votre confiance et l'aide que vous m'avez apportée pendant mon mandat qui s'achève aujourd'hui et à vous confirmer mon engagement pour l'avenir.

| Michel DUFOUR

*MEDEF: *Mouvement des Entreprises de France*
*IPPIC: *International Paint & Printing Ink Council*
*CEPE: *Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, Encres d'Imprimerie et Couleurs d'Art*
*EUPIA: *European Printing Ink Association*
*FEICA: *Fédération Européenne des Industries de Colles, Adhésifs et Mastics*

Rapport du Délégué Général

© O.GOMBERT

2011 a démarré globalement dans l'élan de 2010 caractérisé par un rebond du PIB mondial.

En France, l'année 2011 avait plutôt bien commencé, le pire de la crise 2008-2009 semblait oublié. Les chiffres de l'emploi et de l'activité laissaient espérer une baisse du chômage ; la confiance était retrouvée chez les chefs d'entreprises.

Néanmoins, mois après mois, une déferlante de mauvaises nouvelles a agité le premier semestre :

Catastrophe nucléaire au Japon suite au tsunami, conflits au Moyen Orient et révoltes en Afrique du Nord, hausses pénalisantes des matières premières, surchauffe des pays émergents notamment la Chine.

Il s'en est suivi une nouvelle crise qui a éclaté au début du second semestre.

En outre, la perte du triple A aux États-Unis et en France a impacté cette période et cette nouvelle crise exceptionnelle, mais prévisible, s'est répandue sur l'ensemble des pays occidentaux, déstabilisant la zone euro et affaiblissant l'Europe des 27. Cette crise a eu raison des gouvernements portugais, espagnol, grec, italien. Elle fut impitoyable pour nombre de dirigeants politiques, pour le secteur financier, pour les investisseurs, pour les dettes des états, pour la croissance.

L'arrêt de la reprise économique et la récession qui s'est installée dans les États les plus fragiles de la zone euro n'ont pas tardé à se propager. Faute de croissance, les pays de la zone euro ont choisi la politique de réduction de leurs déficits publics accompagnée de plans de rigueur successifs qui ont étouffé l'activité économique et écarté les perspectives de croissance.

Durant l'été, la crise des dettes souveraines de la zone euro menaçait de se propager et s'est propagée.

En France, les prévisions de croissance pour l'année 2011 passaient de 2 % à 1 % pour terminer finalement à 1,7 %.

La rigueur s'est imposée sous la pression des marchés et le déficit commercial a dépassé 70 milliards d'euros.

La hausse des prix des matières premières a continué de plus belle, frappant tous les secteurs d'activité.

Après une progression de 1,4 % en 2010, la consommation des Français en 2011 en biens manufacturés, en énergie et en alimentation a reculé de 0,5 % en moyenne, ce qui n'était pas arrivé depuis 1997,

L'accès au financement a pâti des circonstances, les banques françaises ont été très éprouvées dès le début de la crise de la dette grecque. Les PME PMI en ont subi les conséquences, victimes de leur fragilité.

C'est hélas sans surprise que nous enregistrons un taux de chômage proche de 10 % en fin d'exercice.

Malgré les difficultés que je viens de rappeler certains des adhérents des syndicats membres de la FIPEC ont pu récupérer une partie du volume perdu entre 2008 et 2010, mais rares sont ceux qui ont retrouvé les niveaux d'activité d'avant la première crise.

Concernant les différents marchés :

L'automobile, pour la partie OEM* aura été relativement stable en 2011, mais le secteur de la Réparation/ Carrosserie a continué de s'éroder avec un -3 % en volume.

L'industrie générale a continué de récupérer les volumes perdus en 2009, nous avons constaté un accroissement d'environ 10 % par rapport à 2010.
Nous n'oublions pas que ce secteur avait été fortement impacté en 2009 avec des chutes de l'ordre de 40 à 60 % selon les spécialités

Le bâtiment a gagné 7 % en volume en particulier grâce à une forte demande de **l'Isolation Thermique par l'Extérieur**, marché très prometteur.

Le marché peinture « **Grand Publi**c » a connu une évolution favorable de + 2,6 %.

L'anticorrosion-marine qui a été fortement frappée par la crise de 2009 et après un exercice 2010 très faible a recouvré en 2011 12 % en volume sur l'année.

Le secteur des colles, adhésifs et mastics qui évolue globalement sur les mêmes secteurs que ceux couverts par les peintures, vernis et enduits a suivi des évolutions comparables.

Le secteur des encres d'imprimerie a dû faire face à une conjoncture particulièrement défavorable depuis 2009. Ces difficultés ont perduré durant les exercices 2010 et 2011, avec un recul de 2,2 % en volume fin 2011.

Le marché pour l'art, le loisir et l'enseignement a été meilleur en 2011 sur le territoire national, l'export a subi un coup de frein à la fin du premier semestre. C'est la stabilité par rapport à 2010 qui caractérise ce marché dans son ensemble.

Les secteurs de la préservation du bois et des matériaux dérivés ont connu en 2011 une bonne progression, due au développement de la construction « Bois » et aux mesures incitatives pour développer les forêts. La loi anti termites sur les constructions neuves est très favorable.

Dans l'ensemble des secteurs, la principale difficulté qui n'a pu être contournée aura été l'accentuation des hausses des matières premières, déjà record en 2010, difficilement supportable, insuffisamment répercutée, induisant une réduction importante du taux de marge des entreprises.

*OEM : *Original Equipment Manufacturer*
*CMR : *Produits chimiques cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction*
*AFNOR : *Association Française de Normalisation*
*INIES : *Base de données publique et nationale de référence des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire des produits de construction (FDES)*
*FEBEA : *Fédération des Entreprises de la Beauté*
*FNCG : *Fédération des Industries de Corps Gras*
*UIC : *Union des Industries Chimiques*
*CCNIC : *Convention Collective Nationale des Industries Chimiques*

Technique et Réglementaire

Dans le domaine législatif, l'industrie doit faire face au quotidien à un alourdissement du paysage réglementaire au niveau européen.

- REACH, avec ses restrictions d'utilisation, ses procédures d'autorisation, de substitution et ses nombreuses échéances
- Le règlement CLP (Classification Labelling and Packaging) et sa démarche de notification, son inventaire, son nouvel étiquetage
- Les fiches de données de sécurité (FDS) et la transmission d'informations dans la chaîne d'approvisionnement de plus en plus complexe
- La volonté d'identifier réglementairement le champ des nanomatériaux en adoptant une recommandation sur leur définition
- La mise à jour de certains textes réglementaires : autorisation de mise sur le marché des produits biocides et contact alimentaire ainsi que son règlement PIM (Plastics Implementing Measure) portant sur les plastiques en contact avec les aliments.

L'industrie doit en plus prendre en compte les spécificités réglementaires françaises:

- Étiquetage des produits de construction ou de revêtement muraux ou de sol, des peintures et vernis relatif à leurs émissions de polluants volatils
- Déclaration des impacts environnementaux et affichage environnemental des produits de décoration
- Surveillance de l'air intérieur
- Le projet d'extension de l'obligation de déclaration à tous les mélanges dangereux
- Déclaration des substances à l'état nanoparticulaire
- Déchets diffus spécifiques (DDS) et la REP (Responsabilité Élargie du Producteur).

Malgré toutes ces contraintes, nous progressons :

- Présentation de la Charte Environnementale pour son adoption au titre de notre programme mondial de progrès Coatings Care
- Participation dans plus de 30 commissions de normalisation
- Signature de l'avenant à la convention de substitution des CMR*
- Amélioration de la gestion des écolabels (AFNOR*)
- Audition auprès des conseils généraux de l'industrie et du développement durable sur la mise en œuvre de la procédure d'autorisation et de substitution (REACH)
- Rencontre avec le Commissaire à la Simplification

(surenchère réglementaire)

- Audition auprès de l'unité « Notification » de la Direction Générale Entreprises de la Commission Européenne (étiquetage en émission)
- Collaboration avec l'ACDV (Association Chimie du Végétal) (produits bio-sourcés)
- Entrée de la FIPEC au COS 26 (Comité d'orientation stratégique) sous l'appellation : Ingénierie industrielle, Biens d'Équipements et Matériaux (normalisation)
- FDES (Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire) génériques en ligne sur la base de données INIES*, pour le SIPEV
- Création d'un éco-organisme pour la gestion des DDS.

Social et Juridique

Dans un contexte économique international et national fragile et incertain, la problématique de l'emploi a constitué l'une des priorités de l'année 2011.

Avec un taux de chômage de l'ordre de 23 % début 2011, les partenaires sociaux se sont mobilisés en faveur de l'emploi des jeunes. Après négociation quatre accords nationaux interprofessionnels ont été signés.

Le Gouvernement a présenté de son côté dès février un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes en mobilisant 500 millions d'euros supplémentaires pour favoriser leur insertion.

L'emploi des seniors (50 ans et plus) a connu pour sa part une évolution contrastée avec d'une part une augmentation de leur taux de chômage et d'autre part une amélioration de leur taux d'emploi qui se situe à 41 % contre 38 % en 2008. La réforme des retraites avec l'accélération du calendrier du relèvement progressif de l'âge légal de départ à 62 ans et la publication d'un décret en août 2011 ont conduit à l'allongement d'un trimestre, pour les assurés nés à partir de 1955, la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

La loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail s'est inscrite dans la continuité du dispositif de prévention de la pénibilité introduit par la réforme des retraites.

Au niveau interprofessionnel, les partenaires sociaux se sont attachés à prendre en compte l'impact de la réforme des retraites de 2010. Les accords conclus en mars 2011 portent sur les régimes des retraites complémentaires et de l'indemnisation du chômage.

La dégradation de la situation économique internationale et la remontée du chômage en France ont eu comme conséquence des mesures gouvernementales d'austérité dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 qui auront des répercussions non négligeables sur les entreprises.

La Fipec, cosignataire de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques, et coordinatrice du Comité Social Parachimie (réunissant la FEBEA*, la FNCG* et la FIPEC), participe activement au dialogue social de branche. Elle est représentée dans toutes les négociations collectives et instances paritaires de branche des Industries Chimiques.

Dans notre branche professionnelle, une négociation sur l'emploi des personnes en situation de handicap a abouti le 10 mai 2011 à la conclusion d'un accord entre l'ensemble des organisations patronales dont la FIPEC et trois organisations syndicales (CGC, CFTC, CFDT).

Une négociation de branche sur la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail s'est engagée le 13 avril 2011. Un projet d'accord a été soumis à la signature des organisations syndicales le 28 novembre à l'issue de la 8e réunion paritaire plénière.

Ce projet d'accord, qui s'inscrivait dans une démarche volontariste de prévention de la pénibilité et de l'amélioration des conditions de travail déjà inscrites dans le marbre de la CCNIC*, allait au-delà du cadre défini par le législateur. Il concernait en outre toutes les entreprises de la branche quelle que soit leur taille. Il a été signé in fine par la seule CFE-CGC. A la suite de sa notification, l'accord a été frappé d'opposition par la CGT, la CGT-FO et la CFDT.

En conséquence, les entreprises des industries chimiques de 50 à 299 salariés, dont 50 % de l'effectif est exposé à un ou plusieurs facteurs de pénibilité, devront conclure un accord ou mettre en place un plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité.

La négociation annuelle sur les salaires pour 2011 s'est engagée dès le 30 novembre 2010 pour aboutir à un accord le 26 janvier 2011 revalorisant la valeur du point en deux étapes : 1 % au 1er janvier et 0,8 % au 1er mai.

La délégation patronale a proposé de porter la valeur du point de 7,61 euros à 7,635 euros à dater du 1er décembre 2011 par avenant à l'accord du 26 janvier 2011. (Avenant signé par la CFDT, CFE-CGC, CFTC et l'ensemble de la délégation patronale.)

L'année 2011 s'est clôturée avec la négociation annuelle sur les salaires 2012 qui a abouti à la signature d'un accord sur les salaires minima les revalorisant en deux étapes (1,2 % au 1er janvier et 0,5 % au 1er juillet 2012).

Un accord de branche en date du 8 décembre 2011, signé par la CFE-CGC et la CFDT, l'UIC* et les Fédérations Associées dont la FIPEC a entériné le fonctionnement de la commission paritaire de validation des accords conclus avec les délégués du personnel dans les entreprises de moins de 200 salariés dépourvues de délégués syndicaux.

Une enquête sur les rémunérations versées en 2011 a été réalisée, 146 établissements représentant un effectif total de 7665 salariés ont participé à cette enquête.

Le département des affaires sociales de la FIPEC a par ailleurs poursuivi sa mission d'information et d'accompagnement auprès des adhérents.

Concernant la commission Sociale de la FIPEC,

M. Tayeb AMOURI (Akzo Nobel Coatings SA), Président de la commission sociale de la FIPEC depuis avril 2001, a animé sa dernière réunion le 13 septembre 2011.

M. Philippe RONPHE (Materis Paints/Groupe Tollens) a pris sa succession avec à ses côtés Mme Christiane ROBLES (Sto/Bessier) en qualité de Vice-présidente.

Économique et communication

Les activités du département économique et communication de la FIPEC se sont concentrées en 2011 sur les sujets suivants :

- Le suivi de la conjoncture économique et de l'actualité législative
- La gestion et l'analyse des statistiques, le suivi des indicateurs matières premières
- La communication institutionnelle permettant de valoriser les actions de la FIPEC et de ses adhérents
- La communication sectorielle portant sur les opérations répondant aux besoins spécifiques des secteurs
- La communication filière avec nos partenaires, dans les différents métiers.

La diffusion régulière d'informations conjoncturelles s'est encore densifiée en 2011 avec entre autres la mise à disposition des tableaux mensuels du GFI, d'indicateurs, et de statistiques plus nombreuses relatives aux différents secteurs d'activité des syndicats adhérents à la FIPEC.

Concernant les délais de paiement, suite à la publication de la directive européenne 2011/7, la FIPEC et l'ensemble des Fédérations Industrielles du GFI, se sont mobilisés, limitant aux secteurs assujettis à une très forte saisonnalité les effets de l'amendement qui auraient pu conduire à pérenniser les accords dérogatoires.

Les comités, les groupements et les commissions spécifiques à chacun des syndicats se sont réunis plus de 40 fois en 2011 animés par leurs Présidents et Vice-Présidents. Merci à eux tous et merci aussi aux permanents de la FIPEC qui ensemble s'investissent pour la promotion, la défense des professions et des entreprises.

La communication institutionnelle s'est renforcée au cours de l'exercice.

Ont été diffusés :

- Plus de 10 communiqués de presse sur les hausses spectaculaires des matières premières, l'étiquetage en émission, les huiles minérales dans les encres d'imprimerie
- Le film réalisé par le SIPEV
- Deux numéros de l'Essentiel.

Ont été réalisés :

- Des interviews par des journalistes de la presse professionnelle ou économique de représentants des adhérents ou des permanents de la FIPEC, répondant à des demandes spécifiques ou à des sujets d'actualité
- Le site Internet a été modernisé et reformaté, la nouvelle présentation sera en ligne au cours du premier semestre 2012
- Une nouvelle plaquette présentant la FIPEC a été éditée, suite à l'intégration du SPB dans la fédération.

Les Syndicats

L'adhésion du SPB votée lors de l'assemblée générale du 26 mai 2011 constitue un événement dans l'évolution de la composition de la FIPEC.

L'AFEI a décidé de poursuivre son soutien et sa participation à la campagne Print Power en partenariat avec la filière de l'imprimé.

L'AFICAM s'est principalement concentrée sur deux sujets : La finalisation du Site Internet du Syndicat et l'organisation de la « World Adhesive Conference », le WAC 2012 qui se tiendra à Paris du 18 au 21 septembre.

L'AFCALE a entamé une réflexion avec les partenaires de CREAPLUS dans le cadre d'un projet d'action filière.

Le SIPEV, dans le cadre de la semaine de l'Industrie a organisé une conférence de presse et présenté le film « Peintures, Enduits, Vernis ». Un dossier de presse très complet a été largement diffusé à cette occasion.

Partenaires institutionnels

Le MEDEF*

La FIPEC est présente dans de nombreuses commissions et groupes de travail

(Les commissions Europe, affaires économiques et financières, développement durable, relation du travail/emploi formation...) Les permanents de la fédération s'investissent dans plusieurs groupes de travail, en particulier les groupes statistiques, droit de la consommation, REACH, comité environnement, groupe production et consommation durable, groupe santé et environnement.

La FIPEC participe régulièrement aux assemblées permanentes et aux assemblées générales.

LE GFI*

L'essentiel des actions du GFI en 2011 ont été concentrées sur :
La participation et contribution aux travaux des Groupes de Travail transverses dans le cadre de la CNI (Conférence Nationale de l'Industrie) en soutien des travaux menés dans le cadre des Comités Stratégiques de Filières : Réglementation et Simplification, Recherche et Innovation, Bilan et Prospective et une contribution notable aux travaux du Groupe Compétitivité.

Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012 et des autres échéances électorales qui en découlent, le GFI et ses membres ont décidé de sélectionner les principaux enjeux à valoriser auprès des candidats, des équipes de campagne et de la presse. Le « Nouveau Pacte pour l'Industrie, pour la Croissance et l'Emploi » a été diffusé, présenté à la presse puis aux experts des équipes de campagne et interlocuteurs-clés du

Gouvernement.

Le GFI a cofondé en novembre « La Fabrique de l'Industrie », avec l'UIMM* et le Cercle de l'Industrie. La Fabrique de l'Industrie est un «think-thank» présidé par Monsieur Louis Gallois, créé pour « faire plus et mieux parler d'Industrie ».

Le Séminaire du GFI a permis à ses membres d'exprimer leurs attentes vis-à-vis du GFI et de préciser les axes de travail. De ce Séminaire est notamment né le Plan d'Action 2012 qui consiste principalement en la mise en œuvre de 10 groupes de travail prioritaires réunissant les experts des fédérations membres, afin d'améliorer les synergies et la coordination au sein du GFI: Compétitivité / Coût du travail et dialogue social / Fiscalité écologique / Simplification de la réglementation / Attractivité et communication / Innovation/ Développement durable / Financement / Export Europe / GFI et MEDEF.

La mise en œuvre de la Semaine de l'Industrie, mesure décidée à l'issue des États généraux de l'Industrie, dont l'objectif est de mieux faire connaître l'industrie et ses métiers au grand public, et notamment aux jeunes. Bilan de cette 1re édition 1 481 événements labélisés et 100 000 participants.

L'UIC*

Avec la FEBEA et la FNCG la FIPEC est cosignataire de la convention collective de la chimie et très impliquée dans l'ensemble des discussions et négociations relatives aux sujets sociaux de la branche.

La FIPEC participe à la commission économique de l'UIC, les échanges sont constructifs et réguliers sur de nombreux sujets.

Organisations Européennes

CEPE*

Actions et sujets traités en 2011

- Mise en œuvre de REACH et mise à disposition de guides destinés aux adhérents
- Organisation d'une session d'information par internet sur la notification du règlement CLP
- Les travaux et les informations remises par CEPE ont permis à la Commission Européenne de conclure qu'il n'était pas nécessaire de réviser la directive COV produits
- Élaboration par le groupe CEPE « Qualité de l'Air Intérieur » de guides sur l'établissement de formulations cadres destinées à réduire les tests de mesures d'émission
- Réponse de CEPE à la consultation de la Commission Européenne sur la dispersion, l'étiquetage et la déclaration des nanomatériaux
- Élaboration de la charte européenne sur le développement durable

EUPIA*

Les sujets centraux en 2011:

- Établissement de statistiques sur la base d'une plateforme plus large
- Communication sur les sujets relatifs aux emballages alimentaires et notamment la question des huiles minérales
- Engagement dans le projet développement durable de CEPE
- Mise à la disposition de ses adhérents d'un guide sur la prévention des accidents
- Implication dans les dossiers REACH et CLP en particulier dans les spécificités réservées aux encres d'imprimerie.

FEICA*

En 2011, Feica s'est focalisée sur la réglementation Européenne

- L'implantation de REACH, particulièrement sur les scénarios d'exposition générique des adhésifs, mastics et mousses ainsi que la mise en place des fiches de sécurité électroniques
- Le règlement européen sur les Biocides et les Nanos
- Dans le secteur du papier et emballage: le suivi des projets Européens « Migresives et Facet », le recyclage papier ainsi que la question liée à l'utilisation des huiles minérales dans le contact alimentaire
- Dans le secteur de la construction: suivi du règlement sur les produits de construction, Eco labelling, l'air intérieur et l'amélioration qualitative des mousses polyuréthanes.

*MEDEF: *Mouvement des Entreprises de France*
*UIMM: *Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie*
*GFI: *Groupe des Fédérations Industrielles*
*CEPE: *Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, Encres d'Imprimerie et Couleurs d'Art*
*FEICA: *Fédération Européenne des Industries de Colles, Adhésifs et Mastics*
*EUPIA: *European Printing Ink Association*
*UIC: *Union des Industries Chimiques*

International

IPPIC*

Continuité des actions sur deux sujets importants au niveau de l'ONU : le rapport sur les publications des recherches et interactions entre IPPIC et IARC* et le développement de monographes.

- L'élimination du plomb dans les peintures, partout ou cela n'est pas encore réalisé (L'Europe n'est pas concernée)
- Les nanotechnologies : politique, lobbying, définitions et normalisation
- L'évolution des différentes réglementations relatives aux substances, et préparations REACH en Europe, leurs impacts pour les fabricants de peintures et d'encres dans différents pays : Australie, Canada, Turquie, USA...
- Présentation de la charte Environnementale dans le cadre de Coatings Care
- L'actualisation de l'étude réalisée au niveau mondial dans les métiers de la peinture par « ORR and BOSS ».

WAC 2012

La World Adhesive Conference sera l'événement de l'année pour l'ensemble des fabricants de colles, adhésifs et mastics au niveau mondial, mais surtout pour FEICA en charge de l'organisation et pour l'AFICAM très impliquée puisque la ville de Paris a été choisie pour accueillir cette manifestation internationale qui rassemblera près de mille participants.

Le privilège réservé chaque année à votre délégué général de retracer la vie de la Fipec au cours de l'exercice dont on examine les comptes présente une difficulté due au peu de temps qu'il est admis de consacrer à cet exercice malgré la multitude des activités à commenter.

C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs années nous éditons un « rapport d'activité » que nous mettons à votre disposition au cours de la journée Fipec avant de le diffuser. Ce rapport contient l'allocution du Président, le rapport du délégué général, un état de statistiques et consacre trois chapitres à l'activité économique, à l'activité sociale et à l'activité technique et réglementaire. Vous trouverez dans chacun de ces trois chapitres un descriptif détaillé qui complétera pour chaque secteur ce que j'ai pu évoquer dans mon rapport.

Ce rapport d'activité annuel retrace l'information permanente que nous diffusons dés que possible en cours d'année dans les comptes rendus des réunions et dans les newsletters.

Ces publications sont rédigées par les membres de l'équipe Fipec qui agissent à deux niveaux : le niveau de chacun des 5 syndicats et le niveau de la fédération.

Le fédéralisme que nous avons choisi et auquel nous sommes attachés est le meilleur mode de regroupement de nos 5 collectivités syndicales qui cherchent à accroître leur solidarité tout en préservant leur particularisme.

La solidarité dont nous faisons preuve est le fondement de nos actions. Elle permet aux uns et aux autres de s'accorder une aide mutuelle pour le plus grand bien de ceux qui y participent.

La Fipec est à l'écoute de ses adhérents, mais aussi de tous ceux qui de près ou de loin font partie de son environnement professionnel national et international.

La Fipec est une force de propositions, indépendante, proactive face aux défis qui s'accumulent et aux instances de plus en plus nombreuses qui l'entourent nationalement et internationalement sur des plans professionnels et administratifs.

La liste de nos interlocuteurs augmente chaque année. Les relations que nous avons établies et suivies sont utiles et indispensables pour arriver à des échanges constructifs et à des résultats positifs.

| Michel LE TALLEC

*IPPIC : *International Paint & Printing Ink Council*
*IARC : *International Agency for Research on Cancer*

Activité Économique

Après un redressement en 2010, 2011 a été globalement en augmentation avec des disparités suivant les secteurs.

- **Le bâtiment** a progressé de 7.6 % en volume, le grand public de +2.6 %
- **Les colles et mastics bâtiment** ont reculé de 2.2 %
- **L'anticorrosion** a enregistré une progression de 12 % en volume
- **L'industrie générale** a également gagné 10 % en volume
- **La réparation automobile** a baissé de 3 % en volume
- **Les encres d'imprimerie** ont connu un recul de l'activité de 2.2 %. Les industriels souffrent du manque de visibilité, de la fragilité financière de certains clients
- **Les couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement** ont aussi connu un recul de 1.3 % avec un marché français qui s'est maintenu alors qu'un coup d'arrêt a été constaté à l'export
- **Le secteur des produits pour la préservation du bois** et de la lutte anti-termites a connu une bonne progression en 2011

*GFI : *Groupe des Fédérations Industrielles*

→ Les missions du département des affaires économiques et communication

Les activités du département économique et communication de la FIPEC ont été concentrées autour des axes suivants :

- Suivi de la conjoncture économique et actualité législative
- Gestion des statistiques et analyse
- Communication institutionnelle, permettant de valoriser les actions de la FIPEC et de ses adhérents
- Communication sectorielle, portant sur les opérations répondant aux besoins spécifiques des secteurs

Suivi de la conjoncture économique et actualité législative

La diffusion régulière d'informations conjoncturelles s'est poursuivie en 2011 avec la mise à disposition des tableaux mensuels du GFI*, issus des études de l'institut COE-Rexecode, ainsi que les éléments d'information du XERFI, avec notamment le site « XERFI Canal » qui délivre des analyses régulières sur de nombreuses thématiques économiques. Ces sources permettent aux entreprises de disposer d'éléments d'analyse détaillés sur les indicateurs économiques et financiers.

Délais de paiement

Suite à la publication de la Directive européenne 2011/7 UE, concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales en France, les organisations professionnelles prennent connaissance en septembre d'amendements, prévoyant un dépassement du plafond légal pour des secteurs à forte saisonnalité, intégrant ainsi la possibilité de pérenniser les accords dérogatoires pour les secteurs concernés. Le vote de ce texte paraissant inéluctable, les fédérations regroupées au sein du GFI*, dont la FIPEC, ont apporté leurs commentaires et ont mis en avant l'instabilité économique et juridique que risque de créer cet amendement, qui va à l'encontre des intérêts des entreprises. Le GFI a demandé que le législateur reste conforme aux termes de la Directive Européenne. Le travail législatif et l'action du GFI se poursuivent début 2012.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Observatoire des délais de paiement 2011, les adhérents de la FIPEC ont participé à une enquête sectorielle réalisée par le CODINF, spécialisé dans la maîtrise du risque client, afin de faire un bilan sur les délais de paiement à la fin de la période des accords dérogatoires. Les résultats ont été diffusés à l'ensemble des adhérents.

Gestion et analyse des statistiques

Le Département des Affaires économiques a poursuivi le travail de consolidation des statistiques mensuelles et annuelles dans les secteurs des peintures et des encres.

Au niveau de l'AFICAM, suite à la demande du Conseil de Direction, un questionnaire annuel, reprenant tous les marchés colles, adhésifs et mastics a été diffusé. L'objectif est de pouvoir disposer d'un document permettant d'avoir une vision des marchés des colles, adhésifs et mastics. Une première consolidation a été présentée en septembre 2011.

La commission colles bâtiment poursuit la publication de la statistique annuelle, qui détaille les segments par destination de produits.

Actualité des groupements et commissions

Représentant plus de 40 réunions par an, les groupements et commissions économiques, animés chacun par leur Président et Vice Président, apportent un éclairage permettant aux participants de mieux appréhender l'ensemble des enjeux et des impacts sur les marchés. Les indicateurs conjoncturels, les statistiques sectorielles, les évolutions législatives et les actions de communication institutionnelle et sectorielle ont été analysés tout au long de l'année. Un focus particulier a notamment été porté sur les matières premières, sujet extrêmement sensible pour l'ensemble des adhérents.

Commission des acheteurs

La commission des acheteurs s'est réunie 4 fois en 2011. Chaque trimestre, les membres de la commission examinent les indicateurs des prix des matières premières. Ces indicateurs sont consolidés sur la base d'un panel de 20 sociétés représentatives des secteurs de la FIPEC. Ce document est un outil important pour les entreprises ; il leur donne une visibilité à court et moyen terme sur l'évolution des coûts. Lors des réunions de la commission, ont été également abordés différents thèmes réglementaires, tels que l'étiquetage en émission et l'affichage environnemental.

Pour répondre à la préoccupation des industriels concernant les matières premières, la commission des acheteurs, sur la base des indicateurs trimestriels, a travaillé sur 2 communiqués, le premier en avril, le second en septembre.

SIPEV

Groupements peintures bâtiment & grand public

Les indicateurs conjoncturels ont été présentés lors des différentes réunions. L'ensemble des sujets réglementaires, tels que la mise en place de la filière des Déchets Diffus Spécifiques et les projets de réglementations portant sur l'affichage et l'étiquetage environnementaux ont été détaillés. Ces présentations ont pour objectif de transmettre aux chefs d'entreprises, responsables commerciaux, marketing et financiers l'ensemble des éléments leur permettant de mesurer les impacts et d'anticiper les conséquences. Elles sont l'occasion également de recueillir des éléments d'information terrain, et les avis des adhérents. Des thèmes spécifiques, tels la normalisation ou des sujets de communication sectoriels ont également été abordés.

*GFI : *Groupe des Fédérations Industrielles*

Groupement carrosserie

Suite à la mise en place d'outils d'information sur Reach en 2010, une réunion filière s'est tenue le 4 avril 2011, afin de présenter les documents. Les membres du groupement ont souhaité poursuivre le travail de communication sur les thèmes réglementaires intéressant leurs clients. Un plan d'action a été défini, portant sur des sujets tels que la déclinaison de la charte environnement, les Équipements de Protection Individuels et les exemples concrets relatifs à Reach. Ce plan sera développé en 2012. Des présentations sur des sujets réglementaires, tels que les nanotechnologies, l'étiquetage en émission, les biocides et Reach ont été proposées aux membres du groupement.

Groupement industrie

Lors des réunions qui se sont tenues en 2011, les membres du groupement ont travaillé sur la mise en place d'une charte qualité, déclinaison de la charte environnement FIPEC. L'objectif est de s'adresser à l'ensemble du personnel dans les entreprises (fabricants et clients utilisateurs), afin de valoriser l'image des produits et mettre en valeur la démarche des adhérents du SIPEV. La charte envisagée mettra en exergue les points forts et les démarches de progrès de la profession, en matière environnementale et santé. Cette charte sera finalisée en 2012.

Groupement anticorrosion

Poursuivant ses travaux sur les différents thèmes intéressant la filière, un point régulier a été fait sur les statistiques, avec le rappel du périmètre de déclarations, et la présentation des courbes d'évolution des prix des matières premières.

AFICAM

Le Conseil de Direction, qui s'est réuni 5 fois en 2011, a abordé, outre les points relatifs à la gestion budgétaire, le sujet de la mise en place de la filière des Déchets Diffus Spécifiques, la normalisation, ainsi que les différents projets de réglementation en cours. Dans le cadre de la conférence mondiale WAC qui se tiendra en septembre 2012 à Paris, les membres ont engagé une réflexion sur un plan d'action permettant de valoriser leur syndicat à cette occasion.

Le mandat de M. Jacques Guyot arrivant à son terme, il a été procédé à l'élection du nouveau Président, lors de l'Assemblée Générale du 25 mai. M. Christian Klopfenstein, Groupe BOSTIK a été élu et M^{me} Vidal-Simi, Groupe HENKEL, au poste de Vice-Présidente.

Au niveau européen, l'AFICAM a participé à 3 réunions du forum des Associations de FEICA*, qui réunit les représentants des associations nationales, avec au programme notamment, la préparation du WAC 2012 et le point sur différents sujets réglementaires.

Commission Colles bâtiment de l'AFICAM

Cette commission a traité de nombreux sujets réglementaires et thèmes intéressant l'ensemble de la filière ; La réflexion sur la mise en place d'un Ecolabel, engagé par la Commission Colles bâtiment en 2009, s'est poursuivie au niveau de FEICA, mais sans aboutir à un consensus, les différents intérêts nationaux n'étant pas convergents.

AFEI

Le Comité de Direction de l'AFEI s'est réuni trois fois en 2011. La situation économique des différents marchés a été analysée et les indicateurs concernant les matières premières ont été présentés.

Suite au départ de M. Loic de Surville, Groupe SUN CHEMICAL, Président de l'AFEI depuis 2010, M. Antoine Jalenques de Labeau, société INX, a été élu Président lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 25 mai.

Au cours de la réunion du mois de décembre, M. Martin Cellerier, Groupe SUN CHEMICALS, a fait une présentation complète des statistiques EUPIA* et commenté les résultats. À cette occasion, les membres de l'AFEI ont également reçu, lors d'une rencontre-déjeuner le Président de la COPACEL, M. Jean-Marc Louvet, et le Délégué Général, M. Jean-Paul Franiatte, (Confédération Française de l'Industrie des Papiers, Cartons et Celluloses), le Managing Director d'EUPIA, Docteur Martin Kanert. Les thèmes suivants ont été abordés : éclairage macro-économique, consommation, production et flux internationaux, coûts de production, matières premières, problèmes techniques et réglementaires (huiles minérales), actions filières dans le cadre de Print Power.

AFCALE

Le Comité de Direction de l'AFCALE s'est réuni 3 fois en 2011. L'ensemble des sujets économiques et réglementaires intéressant la profession ont été abordés. Les membres de l'AFCALE ont engagé une réflexion sur une action de communication, destinée à promouvoir l'utilisation des couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement. Un Comité de pilotage a été créé.

*EUPIA : *European Printing Ink Association*
*FEICA : *Fédération Européenne des Industries de Colles, Adhésifs et Mastics*

SPB

Suite à l'arrivée du SPB au sein de la FIPEC, officialisée lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2011, 3 Comités de Direction se sont réunis, intégrant une partie réglementaire importante. Lors de la réunion du mois de mars, il a été décidé de créer un groupe de travail, chargé de procéder à la refonte du site internet et de moderniser le logo.

Communication institutionnelle

La communication institutionnelle mise en place à la FIPEC permet, depuis plusieurs années, de travailler sur l'image des produits et des secteurs des entreprises qu'elle représente et de saisir toutes les opportunités que procure l'actualité pour renforcer les messages.

La Newsletter mensuelle

Diffusée aux chefs d'entreprise, elle apporte une information synthétique et récurrente sur l'ensemble des sujets qui sont traités à la FIPEC.

Relations presse

11 communiqués ont été diffusés au cours de l'année sur des sujets aussi divers que les matières premières, l'étiquetage en émissions, la conférence de presse du SIPEV, les huiles minérales dans les encres d'imprimerie, ou la publication du film SIPEV. La FIPEC a par ailleurs répondu à des demandes spécifiques de journalistes de la presse professionnelle et grand public, s'appuyant sur l'expertise d'adhérents. Près de 80 retombées presse ont été enregistrées.

Magazine L'Essentiel

Deux numéros ont été publiés en 2011. Cet outil permet de valoriser l'ensemble des travaux réalisés par les adhérents de la FIPEC, et sa diffusion a été étendue à l'ensemble des députés et sénateurs, pour les sensibiliser sur nos sujets. Le numéro 9, publié début 2011 a mis l'accent sur les préoccupations réglementaires, en s'appuyant sur la mission de simplification de M^me^ la Député, Laure de la Raudière. L'objectif est de valoriser les démarches de progrès des entreprises, et montrer la complexité à laquelle elles sont confrontées au quotidien. Le focus était consacré aux travaux du Département Technique & Réglementaire Le numéro 10 du magazine publié en octobre 2011 a mis l'accent sur la « plateforme de l'industrie », mise en place par le GFI, pour présenter ses propositions dans la perspective des élections présidentielles.

Site Internet FIPEC

Les travaux de refonte du site FIPEC, lancés fin 2010 se sont poursuivis. Ce projet répond à 4 objectifs majeurs :

- Donner une image moderne des secteurs
- Présenter les différents secteurs et les valoriser
- Préciser le périmètre d'activité de la FIPEC.

Les textes sont en cours de finalisation, et la publication est prévue au cours du 1er semestre 2012.

Plaquette FIPEC

Une nouvelle plaquette, présentant l'organisation et les missions de la FIPEC a été éditée et diffusée lors de la journée FIPEC; elle complète le site internet.

Par ailleurs, la FIPEC a mis en œuvre et participé à des actions de communication très diverses :

Communication matières premières

Les matières premières ont été à nouveau au centre des préoccupations des adhérents en 2011. Face à la flambée du prix des matières premières et aux pénuries importantes constatées sur certaines d'entre elles, 2 communiqués ont été publiés, l'un en avril, l'autre en septembre, afin de mettre en exergue les préoccupations des adhérents. Cette action a généré une trentaine d'articles dans la presse sectorielle et économique.

Actions du GFI

Plateforme de l'Industrie :
Suite aux États Généraux de l'Industrie, la FIPEC au sein du GFI a poursuivi ses travaux visant à valoriser l'industrie en France et proposer des mesures permettant de créer les conditions d'un nouvel essor du tissu industriel. Le GFI a publié un document intitulé « un nouveau pacte pour l'industrie, pour la croissance et pour l'emploi ».

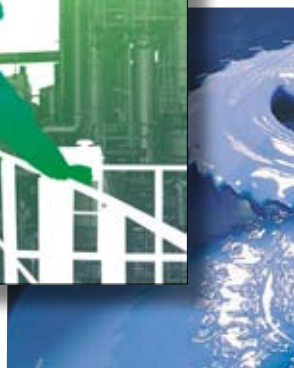

Les 12 mesures proposées ont pour objectifs de
- Libérer la croissance
- Relancer une ambition nationale pour l'industrie
- Redresser la compétitivité du site de production France
- Consolider l'emploi industriel dans les territoires

Un document de synthèse a été publié, que la FIPEC a joint à l'envoi de l'Essentiel n° 10.

Semaine de l'industrie :

Fin 2010, suite aux conclusions des États Généraux de l'Industrie, et dans le cadre des différentes mesures proposées pour valoriser l'industrie et lever les freins à son développement en France, le Ministère avait présenté le projet d'organiser une « semaine de l'industrie ».

Le GFI, en tant que représentant des industries en France et son Groupe de travail Communication, au sein duquel la FIPEC est présente, a participé à la mise en place de cet événement.

L'objectif est de « valoriser l'industrie en France et ses métiers auprès de l'ensemble de la population, et notamment auprès des jeunes et de leur entourage, en partenariat avec l'éducation nationale et l'enseignement supérieur ».

Cette première manifestation, qui s'est déroulée du 4 au 11 avril 2011 a réuni environ 1500 événements sur tout le territoire, rassemblant au total plus de 100 000 participants, dont 60 % de moins de 25 ans. Elle a été une opportunité pour les adhérents de la FIPEC de prendre la parole, de valoriser leur savoir-faire et de faire mieux connaître leurs activités auprès de leurs différents interlocuteurs. Différentes actions ont pu être envisagées :
- Favoriser des visites pour les élus/représentants des administrations en région, et leur faire découvrir nos industries
- Faire venir une classe d'une école (collège, lycée d'enseignement général ou professionnel), et organiser une journée sur mesure. Les entreprises avaient la possibilité, via un site internet dédié, de faire labelliser leur opération, et ainsi bénéficier du dispositif de communication mis en place par le Ministère.

Journée FIPEC

L'industrie était le thème central de la **Journée FIPEC 2011** « Une industrie française performante, innovante, conquérante et humaine : illusion ou réalité ?». D'éminents intervenants sont venus partager leur vision du présent et de l'avenir. Ils ont démontré, chacun dans leur domaine, la nécessité de soutenir un pôle de croissance national puissant aujourd'hui entravé :

- Michel DIDIER, Président COE-REXECODE
- Pierre GATTAZ, Président du GFI et de la FIEEC
- Yvon JACOB, Ambassadeur de l'Industrie auprès de l'Union européenne
- Laure de LA RAUDIERE, Député d'Eure-et-Loir, Vice-présidente de la Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale.

Dans un contexte économique et politique toujours difficile, cette table-ronde s'est attachée à dépeindre la situation industrielle française et les faiblesses de compétitivité dont souffrent les entreprises, accentuées par des contraintes techniques, réglementaires, sociales et juridiques. Les experts, économiste, industriels, politiques, ont débattu en partageant leurs diagnostics et en adressant des messages optimistes.

Charte environnementale

Dans le cadre des travaux de la Commission Environnement, le groupe a finalisé la réalisation de la charte environnementale, qui a été présentée lors de l'Assemblée Générale du 25 mai, et a fait l'objet d'une présentation dans l'Essentiel n° 10. La Charte Environnementale met en relief les grands axes de progrès en matière de développement durable des industries des peintures, enduits et vernis, des encres d'imprimerie, des couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement, des colles, adhésifs et mastics, des produits pour la préservation du bois. Elle donne du sens au volet environnemental du développement durable et rend compte du travail engagé depuis plusieurs décennies à tous les niveaux de l'activité de production :
- Eco-conception
- Propriétés et bénéfices des produits
- Optimisation des outils, des process industriels et logistiques.

Elle délimite clairement les 4 domaines d'action des fabricants et les positionne comme des industriels éco-responsables :
- Agir sur le changement climatique
- Préserver la santé et l'environnement
- Optimiser l'utilisation des ressources naturelles
- Communiquer en faveur des bonnes pratiques.

Communication sectorielle

SIPEV

Conférence

Suite à la création du SIPEV et à la présentation du film peintures en 2010, un groupe de travail s'est réuni fin 2010, afin de réfléchir aux actions permettant de construire la notoriété du SIPEV et faire valoir les messages-clés de ses adhérents. S'appuyant sur l'événement que constitue la semaine de l'industrie, le SIPEV a pris la décision d'organiser une conférence le 4 avril, 1er jour de la semaine de l'industrie, et présenter le film « Peintures, Enduits et Vernis : technologies performantes et solutions innovantes ». Le fil conducteur est de démontrer que l'utilisation des technologies de peintures se trouve au cœur de nombreux secteurs industriels. Un dossier de presse a été rédigé, dont les axes sont les suivants :

- Contribuer à valoriser l'industrie à travers la peinture
- S'appuyer sur le film pour décliner les valeurs ajoutées des industries des peintures, enduits et vernis
- Positionner le secteur des peintures comme une industrie de référence
- Donner à la presse une visibilité sur différents sujets liés au SIPEV
- Placer la FIPEC et le SIPEV au cœur de l'industrie.

Bien que très sollicités lors de cette semaine de l'industrie, une dizaine de journalistes, ainsi que des représentants de différentes filières étaient présents à la Maison des Centraliens, lieu où se sont tenus la conférence et le cocktail. Après la projection du film, M. Pascal Hoareau, société ONIP, Président du SIPEV s'est adressé à l'assistance, afin de mettre en exergue les points forts et les valeurs ajoutées des différents secteurs de la peinture.

Commission communication

Dans le prolongement de cet événement, afin de poursuivre le travail sur la notoriété du SIPEV et de l'industrie des peintures, une commission communication a été créée dont la première réunion s'est tenue en juin 2011. M. Claude-Bernard Michelot, Directeur Général de la société SOPPEC a été élu Président de cette Commission.

Lors de cette première réunion, le tour de table, représentant les différents secteurs des peintures a défini leurs attentes :

- Donner du poids aux messages des entreprises
- Mettre en évidence les valeurs de nos industries
- Aborder les thèmes réglementaires et environnementaux.

Sur ces bases, un plan d'action a été défini, dont le thème central est le SIPEV, acteur engagé dans la protection de l'environnement et de la santé, décliné en 3 volets :

- La prise en compte de l'environnement et de la santé dans la formulation des produits et des process de fabrication et d'application
- L'anticipation et la mise en œuvre des réglementations.
- Le rôle des systèmes de peintures, d'enduits et de vernis dans la protection de l'environnement

Accompagnée par l'agence de communication Comm'LC, la commission communication, au cours des 3 réunions qui se sont déroulées en 2011, a établi un plan d'action en 3 étapes :

- Création d'une plaquette SIPEV, qui permettra de présenter l'organisation et de rappeler les grands enjeux des peintures, enduits et vernis
- Rédaction des contenus du site SIPEV, dont l'arborescence et la maquette ont été présentées
- Constitution d'un « kit » de communication, qui réunirait avec la nouvelle plaquette, tous les supports déjà publiés (dossier de presse, film, plaquette industrie....)
- Communication sur cette action.

Peintres et Peintures Pour la France

Comme les années passées, un point a été fait, au cours des réunions du groupement bâtiment sur les actions de l'Association « 3PF ».

La campagne de l'Association « le tour de France des Métiers de la Peinture » s'est poursuivie avec de nouvelles étapes sur le 2e semestre. Celles-ci permettent de toucher de nombreux jeunes des collèges visités, dans le but de valoriser les professions autour de la peinture. S'appuyant principalement sur les CFA locaux, 14 étapes ont été réalisées en octobre/novembre dans le Nord-Pas-de-Calais et 14 en Picardie sur novembre/décembre, rencontrant toujours un franc succès.

Une page concernant le bus des peintres a été créée sur Facebook *(http://www.facebook.com/peindrelefutur)*

Communication étiquetage

Dans le contexte de la mise en place de la réglementation sur l'étiquetage en émission et du groupe de travail sur les « odeurs de peinture », les membres du groupement grand public ont engagé une réflexion sur la communication qui peut être faite sur ce thème. C'est pourquoi, le SIPEV et l'AFICAM ont conjointement rédigé un communiqué, afin d'expliquer les démarches de progrès des entreprises et aider les consommateurs à décrypter les informations qui leur sont destinées.

Communication REACH

Suite au travail engagé en 2010 sur la communication relative à REACH, le groupement carrosserie a organisé une réunion filière le 4 avril, réunissant la distribution et les syndicats de carrossiers. L'objectif était de :

- Susciter un échange d'informations pour évaluer l'état du marché
- Faire un point sur l'actualité législative, en rappelant notamment les incidences de la réglementation REACH sur les utilisateurs en aval et plus spécifiquement sur l'activité réparation-carrosserie, ainsi que le rôle de la Fiche de Données de Sécurité pour les professionnels.

Workshop CEPE*

La FIPEC a participé les 28 et 29 avril à cet atelier, organisé par CEPE, permettant aux organisations professionnelles nationales de présenter leurs travaux. Outre de nombreux sujets réglementaires, la FIPEC a présenté le film peintures, qui a été accueilli avec beaucoup d'intérêt.

AFICAM

Les actions de communication de l'AFICAM se sont concentrées en 2011 sur 2 axes :

- La finalisation de la refonte du site internet
- L'organisation WAC 2012 : dans le cadre de la participation aux réunions de l'EBB, l'AFICAM a suivi les travaux de préparation de la World Adhesive Conference, qui se tiendra à Paris du 18 au 21 septembre 2012. Un comité de pilotage dédié, coordonnée par Bernard Ghyoot, Délégué Général de FEICA et auquel ont participé Michel Le Tallec, Délégué Général de la FIPEC, Jean-Marc Barki, Société SEALOCK, Président de l'EBB (European Business Board), et Jérôme des Buttes, Société SIKA, membre du bureau de l'AFICAM a permis de définir le programme, les modalités de l'organisation et le plan de communication.

  Afin d'accompagner cet évènement mondial l'AFICAM a engagé un plan de communication spécifique.

AFEI

Communiqué sur les huiles minérales : suite à la publication d'un article dans UFC-QUE CHOISIR et aux retombées presse préjudiciables à la profession, les membres de l'AFEI ont rédigé un communiqué, rappelant quelques fondamentaux dans le domaine du contact alimentaire, et signalant les mesures de bonnes pratiques engagées par les fabricants, sous l'égide d'EUPIA et de l'AFICAM. Ce communiqué a généré plusieurs articles dans la presse professionnelle.

Printpower : l'AFEI poursuit son soutien à l'action européenne « Print Power » et à sa déclinaison nationale « Print Power France ». Les contacts avec les partenaires de la **Filière Imprimé** se sont poursuivis dans le cadre de PRINT POWER. La campagne de communication PRINT POWER France a été lancée au cours du dernier trimestre 2011 :

- Mailing direct (fichier de MEDIAPOST, environ 20 000 adresses)
- Annonces presse (Marketing Magazine, Marketing Direct, Stratégies)....

*CEPE : *Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, Encres d'Imprimerie et Couleurs d'Art*

SPB

La refonte du site internet a été engagée. Trois réunions se sont déroulées en 2011. Les objectifs de la profession ont été définis :

- Donner une image moderne et responsable de la profession
- Apporter les informations appropriées
- Permettre des mises à jour régulières.
- Concevoir un site qui devienne un point de référence pour la profession.

La décision a également été prise de procéder à une refonte du logo, afin d'accompagner la modernisation de l'image du syndicat.

AFCALE

DVD Couleur Passion : cet outil de communication réalisé en 2000 sous forme de cassettes vidéo a fait l'objet d'une réédition sous format numérique. Toujours d'actualité, il permet de mettre en valeur les différentes techniques de la profession classées sous forme de chapitres : acrylique, gouache/aquarelle, peintures décoratives, huile, pastel, toile, papier, pinceaux.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée avec les partenaires de CREAPLUS afin d'organiser un projet d'action filière. L'objectif est de redynamiser le marché auprès des consommateurs, faire participer des non-pratiquants de ces disciplines à des activités Dessin/Beaux Arts et susciter l'intérêt de nouveaux consommateurs. Deux réunions ont déjà eu lieu fin 2011 avec les fabricants de papier, et avec la distribution, également associée à ce projet d'action. Une commission de pilotage pour suivre ce projet d'action Dessin / Beaux Arts a été créée.

Conclusion : 2011/2012

Les défis sont importants, et les échéances politiques de l'année 2012 sont autant d'opportunités pour la FIPEC et ses syndicats sectoriels, de renforcer la visibilité et promouvoir une image valorisante des peintures, des encres, colles, couleurs et produits pour la préservation du bois. Les chantiers de l'année 2012 sont nombreux :

- La promotion de l'image du SIPEV
- La mise en ligne des sites FIPEC et AFICAM.
- La construction des pages du site SIPEV
- La mise en ligne du site SPB et le travail sur la notoriété de ce syndicat
- La publication de la charte de l'environnement pour l'industrie.

Le département économique et communication de la FIPEC, tenant compte des particularités des 5 syndicats sectoriels qui la composent multiplie les occasions de mettre en valeur les technologies, les secteurs et les performances des entreprises.

| Dominique AYOUL

Activité Sociale

L'emploi, une priorité des partenaires sociaux et du Gouvernement

Dans un contexte économique international et national fragile et incertain, la problématique de l'emploi a constitué l'une des priorités de l'année 2011. Elle s'est par conséquent avérée riche en négociations entre les partenaires sociaux et en textes adoptés par le Parlement.

Avec un taux de chômage des moins de 25 ans de l'ordre de 23 % début 2011, les partenaires sociaux se sont mobilisés en faveur de l'emploi des jeunes en s'engageant dans une négociation ad hoc. Cette dernière a abouti à la conclusion de quatre accords nationaux interprofessionnels (ANI) en six mois signés par le MEDEF, la CGPME et l'UPA aux côtés de la CFDT, de la CGT-FO, de la CFE-CGC et de la CFTC.

Le premier ANI en date du 7 avril 2011 a amélioré l'accompagnement individuel des jeunes demandeurs d'emploi afin de favoriser leur accès à un premier emploi avec un focus sur les 20 000 jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme en 2011.

L'ANI du 29 avril 2011 a porté sur l'accès au logement qui constitue notamment un frein à la mobilité des jeunes.

Dans le cadre de l'ANI du 7 juin 2011, les partenaires sociaux se sont attachés au développement de l'accès des jeunes aux formations en alternance et à la moralisation de l'utilisation des stages en entreprise.

Enfin, l'ANI du 11 juillet 2011 a visé expressément l'intégration des jeunes dans l'entreprise (parcours d'entrée, livret d'accueil, système de référent,...) avec à l'appui une aide financière de 40 millions d'euros (opérationnelle début 2012) destinée à permettre aux jeunes de faire face à différents frais (transport, restauration,...) avant de percevoir leur premier salaire.

De son côté, **le Gouvernement a présenté dès février un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes**, en mobilisant 500 millions d'euros supplémentaires pour favoriser leur insertion en entreprise par de nouvelles aides financières à l'embauche et en instaurant le principe d'un bonus-malus pour inciter les entreprises à recruter davantage de jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Par ailleurs, **le législateur s'est inscrit dans le prolongement de l'ANI du 7 juin 2011 et de ce plan gouvernemental avec la publication de la loi du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, dite « loi Cherpion » qui** reprend pour une large part, les dispositions de l'accord national interprofessionnel (ANI) sur l'accès des jeunes aux formations en alternance et aux stages en entreprise.

La loi « Cherpion » a également introduit **le contrat de sécurisation professionnelle (CSP)**, issu de l'ANI du 31 mai 2011. Il a fusionné la convention de reclassement personnalisé (CRP) et le contrat de transition professionnelle (CTP), **à compter du 1er septembre 2011**. L'objectif du contrat de sécurisation professionnel est de faciliter et accélérer le reclassement des salariés des entreprises de moins de 1 000 salariés, visés par une procédure de licenciement pour motif économique, à l'appui d'un accompagnement personnalisé et renforcé avec des mesures de formation ad hoc.

*MEDEF: *Mouvement des Entreprises de France*

L'emploi des seniors (50 ans et plus) a connu pour sa part une évolution contrastée avec d'une part, **une augmentation de leur taux de chômage** qui atteint 6,6 % de la population active au 3e trimestre 2011 avec une montée en puissance des ruptures conventionnelles homologuées chez les salariés de 58-59 ans et d'autre part, **une amélioration de leur taux d'emploi** qui se situe désormais à 41 % (contre 38 % en 2008). Ce dernier constat semble refléter les premiers effets conjugués d'un certain nombre de mesures gouvernementales : la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, qui prévoit le recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans en 2018 et celui de l'obtention automatique du taux plein de 65 à 67 ans en 2023, son impact sur l'accès au dispositif « carrières longues », le durcissement puis la suppression définitive des conventions AS-FNE et la publication en mai 2011 d'un décret instituant une aide de l'État de 2 000 € pour toute embauche de demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation.

Après la publication d'un décret en août 2011 allongeant d'un trimestre, pour les assurés nés à partir de 1955, la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein, la réforme des retraites a connu le 21 décembre 2011, une modification substantielle dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, avec **l'accélération du calendrier du relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans**, à 2017 contre 2018 initialement et celui de l'obtention automatique du taux plein de 65 à 67 ans en 2022 (contre 2023).

La loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail s'est inscrite dans la continuité du dispositif de prévention de la pénibilité introduit par la réforme des retraites. Selon la loi, les services de santé au travail (SST) ont pour mission exclusive « d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail » incluant notamment la prévention. À cet effet, ils :

- Conduisent les actions de santé au travail pour préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel
- Assurent la surveillance de l'état de santé des salariés en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge
- Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire
- Conseillent les employeurs, les salariés et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir ou réduire la pénibilité au travail et de contribuer au maintien dans l'emploi des salariés.

Par ailleurs, les décrets d'application relatifs à la mise en œuvre de la prévention de la pénibilité, publiés respectivement le 30 mars puis le 7 juillet 2011, ont défini les facteurs de risques professionnels, les conditions d'accès au dispositif de retraite anticipée au titre de la pénibilité, et le seuil de salariés exposés au-delà duquel les entreprises d'au moins 50 salariés avaient l'obligation de négocier avant le 1er janvier 2012 un accord ou d'établir un plan d'action sur la prévention de la pénibilité.

Au niveau interprofessionnel, les partenaires sociaux se sont également attachés à prendre en compte l'impact de la réforme des retraites de 2010.

Les accords conclus en mars 2011 portant sur **les régimes des retraites complémentaires** (signé par le MEDEF, la CGPME, l'UPA et par la CFDT, la CGT-FO et la CFTC) et de **l'indemnisation du chômage** (signé par les trois organisations patronales ci-dessus et quatre organisations syndicales -CFDT, CFE-CGC, CGT-FO, CFTC- ont permis notamment d'introduire l'aménagement de l'accès à ces régimes au regard de la réforme des retraites.

En outre, il a été instauré à titre exceptionnel, par décret publié au Journal Officiel du 3 novembre 2011, une allocation transitoire de solidarité jusqu'à fin 2014 afin de prendre en compte la situation de certains demandeurs d'emploi arrivés en fin de droits à l'âge de 60 ans et qui ne peuvent bénéficier de leur retraite à taux plein du fait du report de l'âge légal de départ à la retraite.

L'année 2011 a par ailleurs été ponctuée par la poursuite des négociations interprofessionnelles sur la modernisation du dialogue social, et sur la modernisation du paritarisme et de son fonctionnement engagées depuis deux ans.

Enfin, **face à la dégradation de la situation économique internationale et à la remontée du chômage en France**, le coût du travail et le concept de compétitivité-emploi se sont invités dans le débat politique et **l'année s'est achevée sur des mesures gouvernementales d'austérité dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012** qui auront des répercussions non négligeables sur les entreprises. On notera en particulier la baisse de l'exonération des heures supplémentaires, du régime des indemnités de rupture, la modification de l'assiette de la CSG et de la CRDS, l'augmentation du forfait social de 6 à 8 % et la publication du décret plafonnant des indemnités journalières de sécurité sociale.

La FIPEC, co-signataire de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC*), et coordinatrice du Comité Social Parachimie (réunissant la FIPEC, la FEBEA* et la FNCG*), participe activement au dialogue social de branche. Elle est représentée dans toutes les négociations collectives et instances paritaires de la branche des Industries Chimiques.

Dans notre branche professionnelle, une négociation sur l'emploi des personnes en situation de handicap s'est ouverte le 24 février 2011, dans le prolongement de l'accord-cadre du 20 juillet 2007 relatif à la diversité.

Elle a abouti le 10 mai 2011 à la conclusion d'un accord entre l'ensemble des organisations patronales, dont la FIPEC, et trois organisations syndicales : la CFE-CGC, la CFTC-CMTE, et la FCE-CFDT.

Les parties signataires ont réuni dans cet accord toutes les dispositions de la CCNIC relatives aux personnes handicapées tout en y apportant des améliorations. Il traite successivement :

- De la situation de l'emploi des salariés handicapés dans les industries chimiques et des mesures préconisées en leur faveur
- Du maintien des salariés handicapés dans l'entreprise, qui constitue une priorité et suppose une mobilisation forte des différents acteurs impliqués dans cette démarche. Dans l'hypothèse où le licenciement d'un salarié reconnu travailleur handicapé ne peut être évité, le doublement de la durée du préavis prévu par les différents avenants de la CCNIC pour les salariés dont le handicap résulte d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle survenu dans l'entreprise, est étendu à tous salariés handicapés quelle que soit l'origine de leur handicap
- De l'embauche des salariés handicapés : il est affirmé le principe que tous les postes existants ou à créer sont ouverts aux salariés en situation de handicap, sauf dispositions légales contraires ou contre-indication médicale formelle du médecin du travail. Un « référent handicap » (obligatoire dans les établissements occupant plus de 300 personnes) et un tuteur pourront être désignés, sur la base du volontariat, pour faciliter l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap
- De la possibilité pour ces personnes d'accéder aux stages et à l'alternance sans limite d'âge. Une partie de la taxe d'apprentissage pourra être attribuée à des centres de formation spécialisés, des écoles adaptées ou des établissements faisant des efforts d'accueil de jeunes handicapés
- Du recours au secteur protégé et adapté pour les personnes pour lesquelles l'accès au milieu ordinaire de travail n'est pas possible
- De la situation des salariés ayant une personne handicapée à charge. Ceux-ci pourront bénéficier d'un aménagement d'horaire et, sur justificatif, d'autorisations d'absence payées pour accompagner l'un de leurs proches dans des démarches de soins
- Des actions de sensibilisation, d'information ou de communication destinées à l'ensemble du personnel afin de favoriser l'évolution des mentalités sur le handicap.

Cet accord ne dispense pas pour autant les entreprises de leur obligation légale d'emploi de salariés handicapés.

Dans le prolongement de l'état des lieux réalisé par le CSA à l'appui de l'enquête effectuée auprès des entreprises de la branche en 2010 (à laquelle ont participé une centaine d'adhérents de la FIPEC) sur les conditions de travail, la santé, la sécurité et la pénibilité dans les industries chimiques, **une négociation de branche sur la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail s'est engagée le 13 avril 2011.**

Après de nombreux rebondissements résultant notamment du fait que la délégation patronale n'avait pas mandat pour aborder le volet « réparation » dans le cadre de cette négociation, et donc pour introduire des dispositions spécifiques de branche anticipant l'âge du départ à la retraite au titre de la pénibilité, **un projet d'accord a été soumis à la signature des organisations syndicales le 28 novembre 2011 à l'issue de la 8e réunion paritaire plénière.**

Ce projet d'accord, qui s'inscrivait dans une démarche volontariste de prévention de la pénibilité et de l'amélioration des conditions de travail déjà inscrites dans le marbre de la CCNIC, allait au-delà du cadre défini par le législateur. Il concernait en outre toutes les entreprises de la branche quelle que soit leur taille. Il a été signé in fine par la seule la CFE-CGC. À la suite de sa notification, l'accord a été frappé d'opposition par la CGT, la CGT-FO et la CFDT. Conformément à l'article L.2232-6 du code du travail, l'accord était donc réputé non écrit et n'a pu entrer en vigueur.

*FEBEA : *Fédération des Entreprises de la Beauté*
*FNCG : *Fédération des Industries de Corps Gras*
*CCNIC : *Convention Collective Nationale des Industries Chimiques*

À la demande de certaines organisations syndicales, une ultime réunion paritaire s'est tenue **le 13 février 2012** au cours de laquelle la délégation patronale a fait une nouvelle ouverture sur des points considérés comme « bloquants ». **En dépit des concessions accordées, la dernière version de l'accord n'a pas été signée mettant ainsi un terme à cette négociation.**

En conséquence, les entreprises des industries chimiques de 50 à 299 salariés, dont 50 % de l'effectif est exposé à un ou plusieurs facteurs de pénibilité, devront conclure un accord ou mettre en place un plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité. À défaut, elles encourent une pénalité pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale des salariés concernés par la pénibilité. Pour ce faire, elles pourront utiliser comme base le projet d'accord de branche, joint en annexe du guide pénibilité dans les industries chimiques, pour la définition des facteurs et des seuils de pénibilité.

La négociation annuelle sur les salaires pour 2011 s'est engagée dès le 30 novembre 2010 pour aboutir à un accord le 26 janvier 2011 revalorisant la valeur du point en deux étapes : 1 % au 1er janvier 2011 (7,55 € base 38 heures/semaine) et 0,8 % au 1er mai 2011 (7,61 € base 38 heures/semaine). Cet accord a été signé par l'ensemble de la délégation patronale (UIC*/ Fédérations Associées dont la FIPEC), la FCE-CFDT, la CFE-CGC et la CFTC-CMTE.

Le texte prévoyait en outre dans son article 4 que « les partenaires sociaux se rencontreront dans le cas où le rythme de l'inflation, tel que mesuré par l'INSEE dépasserait celui sur lequel ont été bâties les hypothèses d'inflation retenues par la loi de finances pour 2011 (+1,5 %) ».

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire au titre de 2012 qui s'est tenue le 30 novembre 2011, il a été procédé à un examen des salaires minima 2011 au regard de cet article de l'accord du 26 janvier 2011.

La délégation patronale a proposé de porter la valeur du point de 7,61 € à 7,63 € (base 38 heures/semaine), à compter du 1er décembre 2011 par avenant à l'accord du 26 janvier 2011.

Les organisations syndicales CFTC, CFE-CGC et CFDT et l'ensemble de la délégation patronale (UIC/ Fédérations Associées dont la FIPEC), ont signé cet avenant qui a clos l'année 2011 avec une revalorisation des salaires minima de l'ordre de 0,33 %, mesure qui est entrée en vigueur le 1er décembre 2011.

L'année 2011 s'est clôturée sur la négociation annuelle sur les salaires 2012 qui s'est tenue le 22 décembre. Elle a abouti, le 3 janvier 2012, à la signature d'un accord sur les salaires minima les revalorisant en deux étapes (1,2 % au 1er janvier et 0,5 % au 1er juillet 2012).

La valeur du point (base 38 heures/semaine) est portée à **7,73 € au 1er janvier 2012 et 7,77 € au 1er juillet 2012.**

Cet accord a été signé par l'ensemble de la délégation patronale (UIC et Fédérations Associées, dont la FIPEC), la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC.

Ces augmentations s'appliquent sur l'ensemble du barème et se répercutent sur les primes conventionnelles (primes d'ancienneté, de nuit, de dimanche...) calculées sur les salaires minima.

Le texte stipule en outre que « les entreprises dont la situation économique le permet, pourront faire application de façon anticipée du barème des salaires minima résultant de l'accord et/ou procéder à des augmentations sur les salaires réels allant au-delà des augmentations retenues pour les minima de branche ».

Les parties signataires ont également convenu d'entamer en 2012 des discussions sur la mise en place d'une couverture « frais de santé » au niveau de la branche.

En vertu de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la Démocratie Sociale, **une commission paritaire de validation des accords conclus avec les élus du personnel dans les entreprises de moins de 200 salariés dépourvues de délégués syndicaux** s'est par ailleurs mise en place en 2010. Les procédures et les modalités de fonctionnement de cette nouvelle instance paritaire, qui ont revêtu en 2010 un caractère expérimental, ont été formalisées en 2011 avec **la signature d'un accord de branche en date du 8 décembre 2011 par la CFE-CGC et la CFDT, l'UIC et les Fédérations Associées dont la FIPEC.**

Le département des affaires sociales de la FIPEC a par ailleurs poursuivi sa mission d'information et d'accompagnement auprès des adhérents :

- Sur les problèmes d'application ou d'interprétation de la CCNIC, sur les dispositions du code du travail, la jurisprudence ou plus généralement dans la gestion des ressources humaines et des relations sociales,
- En étant en veille au regard de l'évolution de la législation sociale, de la déclinaison des accords interprofessionnels et de leur articulation avec les dispositions conventionnelles,
- En participant aux travaux des groupes de travail ad hoc et aux négociations paritaires en qualité de membre de la délégation patronale et de la Commission Sociale de l'UIC
- En assistant à la Commission Relations du Travail, Emploi, Formation du MEDEF,

*UIC: *Union des Industries Chimiques*

- En prenant part aux réunions du Comité de pilotage paritaire de l'Observatoire prospectif des métiers, des compétences et de la diversité des industries chimiques (OPIC), du Bureau, du Conseil d'Administration et du Comité paritaire chimie de C2P **(OPCA de la branche) qui à compter du 1er janvier 2012 se dénomme désormais DEFI** (OPCA pour le Développement de l'Emploi et de la Formation dans l'Industrie) à la suite de l'accord interbranches du 22 décembre 2010 réunissant les industries chimiques, pétrolières, pharmaceutiques et de la plasturgie
- En gérant des outils à la disposition des entreprises :
  - le service extranet du département des affaires sociales (circulaires sociales, accords de branche, indicateurs sociaux,...) dont l'accès est réservé aux adhérents
  - Et le service de demandes d'emploi spécialisé sur les métiers de nos professions (professionnels expérimentés et/ou jeunes diplômés) et de propositions de poste à pourvoir émanant d'entreprises adhérentes de la FIPEC.

La Commission Sociale de la FIPEC

M. Tayeb AMOURI (Akzo Nobel France), **Président de la commission sociale de la FIPEC depuis avril 2001, a animé sa dernière réunion le 13 septembre 2011.** Les Présidents de la FIPEC et de ses différentes instances statutaires se sont joints aux membres de cette commission afin de le remercier chaleureusement pour son investissement auprès de notre profession et lui souhaiter bonne continuation dans ses futurs projets.

M. Philippe RONPHÉ (Materis Paints/Groupe Tollens), membre de la commission sociale depuis de nombreuses années et du Comité Social Parachimie **a pris sa succession, avec à ses côtés, Mme Christiane ROBLÈS (Sto/Beissier) en qualité de Vice-présidente.**

La commission sociale est avant tout un lieu d'échanges interactifs, de partage d'expériences et d'information. Elle s'est réunie quatre fois en 2011.

Elle permet à ses membres de se concerter sur les projets de loi, sur les négociations de branche en cours ou à venir et sur les travaux de la Commission « Relations du Travail, Emploi, Formation » du MEDEF auxquels participe la FIPEC.

En 2011, l'appropriation du cadre législatif de la prévention de la pénibilité au travail et de ses décrets d'application, la négociation ou la mise en place d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les jurisprudences marquantes de l'année (notamment le forfait-jours, l'égalité de traitement) et les incidences des dispositions prises ou annoncées par le législateur relevant du domaine social (prime sur les dividendes, projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012) ont été au cœur des préoccupations des membres de cette commission.

La commission sociale est également un lieu de réflexion avec l'intervention d'experts ou de personnes qualifiées. Elle a ainsi accueilli cette année :

- Mme Catherine GAY (Cabinet CG Conseil), chargée par l'observatoire prospectif des industries chimiques (OPIC) d'établir un état des lieux des diplômes et certifications dans la branche et d'élaborer un dispositif de certificats de qualification professionnelle (CQP) adapté à la branche.

Les enquêtes sur les rémunérations, l'emploi et la formation

Une enquête sur les rémunérations versées en 2011 a en outre été menée auprès des entreprises adhérant à la FIPEC. **146 établissements représentant un effectif total de 7 665 salariés ont participé à cette enquête** dont les résultats, traités de manière anonyme et non publiés, ont été transmis aux seuls participants.

Les établissements du panel ont ainsi pu disposer d'un éclairage significatif sur la politique salariale dans nos professions avec des informations indicatives sur les différentes composantes de la rémunération d'un salarié (salaire de base, primes, éléments variables, intéressement collectif...) ou le niveau de rémunération annuelle par coefficient, et d'informations qualitatives (répartition des salariés par ancienneté, par âge...).

Elle nous fournit également une photographie de la répartition des salariés de la FIPEC par avenant et par coefficient. À titre indicatif, 38,3 % des effectifs du panel relèvent de l'avenant 1 de la CCNIC (ouvriers et employés), 33,7 % de l'avenant 2 (agents de maîtrise et techniciens) et 28 % de l'avenant 3 (ingénieurs et cadres). La population féminine représente 29,4 % des effectifs du panel.

Cette enquête, menée conjointement auprès de l'ensemble des établissements de l'UIC, de la FEBEA et de la FNCG, a permis de consolider les résultats au niveau de la branche. Corrélée à l'enquête sur l'emploi et la formation qui a porté sur près de 80 000 salariés de la branche, le tableau de bord sur l'égalité professionnelle et salariale dans les industries chimiques, disponible sur le site de l'observatoire prospectif des industries chimiques (OPIC), est réactualisé chaque année.

L'emploi et la formation

L'emploi

En 2011, après un recul du nombre de demandeurs d'emploi au 1er trimestre, le marché du travail s'est à nouveau dégradé. Le taux de chômage a atteint à la fin du 4e trimestre 2011 le seuil de 9,8 % de la population active (DOM compris) avec près de 5 millions de demandeurs d'emploi. Les jeunes et les seniors demeurent les populations les plus touchées.

Les fins de contrats précaires et les fins de mission d'intérim ont notamment alimenté cette hausse avec respectivement +12,8 % et +13,2 % sur un an.

Dans la branche

Les chiffres annuels publiés par Pôle Emploi indiquent pour l'industrie chimique un effectif de 143 661 salariés, en recul de - 1,3 % au 31/12/2010* par rapport à 2009, répartis sur 2 504 établissements.

Dans notre profession

Dans les peintures, vernis et les encres (code APE 2030Z), les chiffres annuels de Pôle Emploi indiquent une baisse des effectifs de 2,2 %. Ils ont été ramenés à 13 301 au 31/12/2010*, contre 13 600 au 31/12/2009. Le nombre d'établissements recensé s'établit à 357 (360 au 31/12/2009).

Dans le secteur des colles et gélatines (code APE 2052Z) qui ne correspond pas exclusivement à l'AFICAM, Pôle Emploi a recensé 47 établissements en 2010*, et un effectif global de 3 192 salariés au 31/12/2010* stable par rapport à 2009.

** N.B: les chiffres annuels d'emploi de Pôle Emploi des différents secteurs d'activité sont publiés avec une année de décalage. Les données de la dernière année connue sont provisoires et rectifiées l'année suivante.*

La formation professionnelle

Dans la branche

L'Observatoire prospectif des industries chimiques (OPIC), créé au niveau de la branche, a notamment pour mission d'assurer une veille prospective sur l'évolution des métiers au niveau régional, national, européen et international.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) des Industries Chimiques définit le programme annuel ou pluriannuel de l'Observatoire.

Un Comité de pilotage paritaire, composé de représentants des cinq organisations syndicales, de l'UIC, des Fédérations Associées (dont la FIPEC) en assure le fonctionnement.

Pour mémoire, les travaux de l'Observatoire (financés par l'OPCA de la branche – DEFI) doivent permettre aux partenaires sociaux, aux entreprises et aux salariés :

- De disposer des informations nécessaires à la compréhension des évolutions de la branche et leur impact sur l'emploi et la qualification des salariés
- D'anticiper la transformation ou l'émergence des métiers en évolution
- D'identifier les compétences requises pour l'exercice d'un métier
- De faciliter une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises quels que soient leur secteur d'activité et leur taille
- De définir des actions de formation aux besoins des entreprises.

Un tableau de bord sur la diversité, des indicateurs-clé, des données statistiques globales, sectorielles et régionales, des outils tels que le répertoire des métiers, le guide de l'entretien professionnel, le passeport formation ou des publications à l'instar de l'étude sur les certifications dans les industries chimiques ou du guide de la VAE sont téléchargeables sur le site de l'observatoire : *www.observatoireindustrieschimiques.com*

En 2011, la branche des industries chimiques s'est dotée de six certificats de qualification professionnelle (CQP) : animation d'équipe de production, pilotage d'installation de fabrication, conduite d'équipement de fabrication, opérateur(trice) de fabrication, conduite et pilotage de ligne de conditionnement, afin de permettre aux salariés de valider les savoir-faire acquis tout au long d'un parcours professionnel et d'attester qu'ils possèdent les compétences pour exercer le métier visé par le CQP. La priorité est ainsi donnée à la pratique professionnelle.

En collaboration avec l'OPCA de la branche (DEFI), une formation d'une journée est proposée aux entreprises souhaitant mettre en place ce dispositif de CQP afin notamment de s'approprier les référentiels des différents certificats.

La CPNE (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi) des industries chimiques a décidé de constituer un réseau « d'évaluateurs habilités par la CPNE ». Le dispositif de CQP prévoit en effet l'intervention obligatoire d'un intervenant extérieur pour conduire l'évaluation des compétences. Celui-ci est le garant du respect des principes définis par la CPNE qui habilitera des personnes intuitu personae et non des organismes de formation.

Dans la profession

Bilan de la formation en 2011 :

ITECH : **dans le cadre de la formation initiale, l'ITECH a délivré leur diplôme d'ingénieur à 106 étudiants en 2011 dont 35 avec une spécialisation en Peintures, Encres et Adhésifs**. Parmi ces derniers, 9 étudiants ont suivi leur formation dans le cadre de l'apprentissage.

Le certificat de fin d'études post premier cycle de chimiste de formulation a été délivré à 8 étudiants en colorimétrie.

En juin 2011, 8 élèves ont reçu leur diplôme de BTS Peintures, Encres et Adhésifs (BTS PEA) par la voie de l'apprentissage.

Dans le cadre de l'année scolaire 2011-2012, il est recensé 13 étudiants en BTS PEA 1re année et 13 en 2e année dont 8 en apprentissage.

Il convient ici de souligner que l'ITECH est habilité à délivrer ses diplômes par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). 14 personnes ont bénéficié d'un premier accueil en 2011.

L'ITECH dispense de la formation continue par le biais de sa filiale ITECH-Entreprises sur la base d'un catalogue annuel. En 2011, 267 stagiaires ont suivi des formations peintures, encres et adhésifs intra ou inter-entreprises dispensées par ITECH.

En 2011, l'ITECH a réalisé un chiffre d'affaires de 199 K€ en recherche, développement et études au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.

B DEFI (OPCA de la branche) : DEFI a collecté 50,2 millions d'euros pour le secteur Chimie-Parachimie dont 3,42 millions d'euros versés par les fabricants de peintures, encres, colles, adhésifs et préservation du bois au titre de la professionnalisation, du plan de formation et de la contribution obligatoire au FPSPP. En contrepartie, les entreprises ont bénéficié de financements à hauteur de 3,8 millions d'euros en particulier dans les actions suivantes :

- 91 entreprises ont conclu des contrats ou des périodes de professionnalisation représentant 236 dossiers pris en charge par DEFI. Ils correspondent à des engagements financiers de l'ordre de 886 K€
- Le DIF (prioritaire et portable) a concerné 1 262 stagiaires en 2011 donnant lieu à un total pris en charge par DEFI de 846 K€
- Les formations au titre de la fonction tutorale et des tuteurs ont été dispensées auprès de 42 salariés
- Les engagements financiers relatifs à la formation continue se sont élevés à 1,9 million d'euros pour 2 288 stagiaires.

C L'AFPEV, association créée par la FIPEC et l'AFTPVA, assure une formation des techniciens de la profession, en lien avec les évolutions techniques et réglementaires, sur la base de stages élaborés sur mesure ou relevant de son catalogue. En 2011, 21 entreprises ont eu recours à l'AFPEV pour des stages de formation inter ou intra-entreprises qui ont concerné 42 salariés.

L'année 2012 sera source de nouvelles réformes et de consultations des partenaires sociaux. Certains chantiers sont d'ores et déjà engagés malgré les incertitudes pesant sur l'avenir de certains d'entre eux :

- La TVA sociale et en corollaire un projet de loi de finances rectificative pour 2012
- Le développement de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation avec notamment une hausse du quota d'alternants
- La situation des demandeurs d'emploi
- Les négociations interprofessionnelles relatives au chômage partiel et aux accords compétitivité emploi
- Les négociations dans les Industries Chimiques d'avenants à l'accord relatif à la formation professionnelle au regard de la loi « Cherpion », la prorogation voire l'actualisation de l'accord de branche sur le chômage partiel, l'engagement de discussions sur une couverture « frais de santé » au niveau de la branche et enfin la problématique des risques industriels.

| Isabelle MORIN GIRARD

Activité Technique et Réglementaire

En 2010, les États Généraux de l'Industrie ont souligné, parmi de nombreux enjeux, l'enjeu majeur que constituait la simplification de l'environnement législatif et réglementaire. Le rapport remis par Laure de La Raudière, dans le cadre de sa mission sur la simplification est venu confirmer cette nécessité. Le gouvernement s'est alors engagé « à ne pas durcir la réglementation européenne de façon hexagonale » et à nommer un commissaire à la simplification réglementaire. Rémi Bouchez, Conseiller d'État, a été nommé en novembre 2010. Une Conférence Nationale de l'Industrie (CNI), constituée de trois collèges représentant les entreprises industrielles, les salariés de l'industrie et les personnalités qualifiées, a été mise en place.

La FIPEC (permanents et adhérents) a été auditionnée dans le cadre de la mission de Laure de la Raudière et a beaucoup insisté, prenant appui sur de nombreux exemples, sur la nécessité de simplifier la réglementation.

Courant 2011, la FIPEC rencontrait le commissaire à la simplification pour lui présenter sa vision de la simplification. De nombreux exemples de réglementation déjà en vigueur ou de projets sont venus étayer ces propositions. Le Commissaire a alors proposé de consulter la FIPEC sur les textes qui toucheront les secteurs que cette fédération représente.

La FIPEC participe activement aux travaux de la section thématique « Réglementation et Simplification » de la CNI, et aux travaux menés en parallèle par le GFI*. 11 premières propositions de simplification ont été dégagées. Il faudra attendre 2012 pour que soient publiés le premier rapport de la CNI et les propositions de simplification. Dans l'attente, plusieurs groupes ad hoc ont été créés pour travailler sur les voies possibles de simplification.

*GFI : *Groupe des Fédérations Industrielles*
*IPPIC : *International Paint & Printing Ink Council*

Environnement/ développement durable

Chimie du Végétal et le Bio-sourcé Une intervention à EUROCOAT

La FIPEC, partenaire de l'AFPEV pour le salon EUROCOAT de septembre 2011, a mis en avant la chimie du végétal et les produits bio-sourcés par sa présentation intitulée « Pourquoi la chimie du végétal ? Opportunités et pièges à éviter ».

Mise en place de relations privilégiées avec l'ACDV (Association Chimie du Végétal)

La chimie du végétal est en train de devenir incontournable. Outre son aspect environnemental, son impact sur l'agriculture Française et les emplois induits, en font un enjeu majeur pour les années à venir.

La commission européenne a émis deux mandats afin de normaliser ce domaine. Un nouveau TC (Le CEN TC 411 = « Bio-based products ») a été créé.

La FIPEC a donc décidé de collaborer étroitement avec l'ACDV, notamment pour les soutenir dans ces travaux de normalisation. En effet, la terminologie et les méthodes de détermination de la teneur en produits bio-sourcés sont primordiaux.

Charte environnementale de la FIPEC

Ce document engage l'ensemble des syndicats de la FIPEC. Il se positionne autour de 4 thèmes :

- Agir sur le changement climatique
- Optimiser l'utilisation des ressources naturelles
- Préserver la santé et l'environnement
- Communiquer en faveur des bonnes pratiques.

La Charte a été présentée à IPPIC

Lors de la réunion internationale sur Coatings Care, la FIPEC a présenté sa charte de l'environnement dans l'objectif de la proposer, sous forme simplifiée, pour adoption au titre du programme mondial de progrès. Très bien acceptée par l'ensemble des participants (Angleterre, Hollande, USA, Japon, Mexique et

Brésil), elle a fait l'objet d'une seconde présentation auprès de IPPIC « International Paint and Printing Ink Council », organisme mondial. Face à l'enthousiasme des membres des pays présents, un accord devrait intervenir l'an prochain. La France serait ainsi à la pointe de l'environnement.

Vers une amélioration de la gestion des écolabels

Après trois trimestres pénibles dans la gestion des écolabels (NF Environnement et Ecolabel Européen), l'arrivée d'une nouvelle équipe au sein d'AFNOR Certification et la mise en place de réunions de suivi régulières FIPEC/AFNOR, permettent d'espérer le traitement des dossiers sous 4 mois au maximum.

Nanotechnologies et Nanomatériaux

En réponse aux préconisations du Parlement européen sur l'introduction d'une définition scientifique exhaustive des nanomatériaux dans la législation de l'Union, la Commission européenne a publié une Recommandation sur la définition de nanomatériau le 18 octobre 2011. Cette définition fondée exclusivement sur la taille des particules constitutives du matériau, couvre l'ensemble des nanomatériaux naturels, formés accidentellement ou manufacturés, incluant ainsi de nombreux composants des peintures, encres, couleurs et colles. Sur la base de cette définition, la Commission européenne souhaite voir les pays membres de l'Union mettre en place des systèmes de contrôle de la mise sur le marché des produits contenant des nanomatériaux.

Dans ce contexte et en application de la loi Grenelle II, la France a mis au point un dispositif de déclaration obligatoire des « substances à l'état nanoparticulaire » fabriquées, importées ou distribuées en France, « en l'état ou contenues dans des mélanges sans y être liées » (art L. 523-1 à 5 du Code de l'Environnement). Le décret décrivant les modalités d'application de cette déclaration avec une entrée en vigueur le 1er janvier 2013 est paru au Journal Officiel de la République Française le 19 février 2012. Un projet d'arrêté est actuellement en phase de consultation auprès de la Commission européenne. Ce projet précise le contenu et les conditions de présentation de la déclaration des substances à l'état nanoparticulaire. Il définit notamment les informations à fournir pour caractériser l'identité du déclarant, l'identité de la substance à l'état nanoparticulaire, ses usages ou les quantités de substances à l'état nanoparticulaire produites, distribuées ou importées, enfin l'identité des utilisateurs professionnels. Une procédure simplifiée est néanmoins prévue dans le cas d'activité R&D s'il n'y a pas de mise sur le marché. Une partie des informations reçues sera ensuite mise à la disposition du public.

Face à l'intensification des réglementations et des travaux sur les nanomatériaux et nanotechnologies, la FIPEC a renforcé sa participation au sein des différents comités de normalisation dans ce domaine. La FIPEC participe en tant qu'expert avec l'appui de sa Commission N&N à plusieurs groupes de travail tant au niveau européen (CEN TC 352) qu'au niveau international (ISO TC 229) et contribue à l'élaboration de rapports techniques et prénormatifs sur les définitions, les fiches de sécurité, l'étiquetage nano et le développement nano-responsable.

La FIPEC s'est également fortement impliquée dans le groupe de travail CEPE participant notamment à la construction d'une position européenne suite à l'adoption de la recommandation par la Commission européenne ainsi qu'à la rédaction d'un projet de guide pratique relatif à l'utilisation de nanomatériaux sur les lieux de travail. Les membres de la Commission N&N restent mobilisés dans le suivi des travaux CEPE.

Afin de consolider la filière industrielle des nanomatériaux en France, la FIPEC s'est investie dans la mise en place du projet GERINA (GEstion des RIsques associés aux NAnomatériaux) du CEA en se portant comme organisme labellisateur. La FIPEC fera également partie du comité exécutif du projet.

Filière Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Suite à la parution le 12 juillet 2010 de l'article L.541-10-4 du Code de l'Environnement obligeant les metteurs sur le marché national de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement à contribuer techniquement et financièrement à la collecte et au traitement des déchets ménagers des dits produits, un décret précisant les modalités d'application de cette loi est paru le 6 janvier 2012. Un arrêté définissant le champ d'application de la loi devrait être également très prochainement publié au Journal Officiel.

Afin de répondre à leurs obligations, les fabricants et distributeurs (responsables de leurs produits à marque) de produits chimiques DDS ont décidé de mettre en place un système collectif, un éco-organisme, pour se charger de la collecte et du traitement de ces déchets ménagers. Cette société éco-organisme, SAS (société par action simplifiée) à but non lucratif, soumise au droit de la libre concurrence sera gouvernée par les metteurs sur le marché eux-mêmes. Un comité de pilotage de la mission de préfiguration de la filière « Déchets Diffus Spécifiques » (DDS) constitué des principaux syndicats (SIPEV et AFICAM) et fédérations concernés avec l'aide d'Eco-Systèmes et du cabinet Terra a été créé en 2010 pour préparer la mise en place de cette nouvelle filière DDS.

*AFNOR : *Association Française de Normalisation*

Après une première phase d'analyse des enjeux techniques et économiques de la filière réalisée de Mars à juillet 2010, le comité de pilotage de la mission de préfiguration s'est attelé à réunir les éléments nécessaires à la création de la SAS et constitution du dossier de demande d'agrément. Durant cette deuxième phase d'étude débutée en août 2010, le SIPEV et l'AFICAM se sont notamment investis dans la rédaction des statuts et la répartition des acteurs au sein de la SAS. Un comité stratégique a également été constitué pour valider les budgets de démarrage et fonctionnement de la société éco-organisme, la structure du capital et la composition du conseil d'administration.

La SAS est composée de deux collèges d'actionnaires « Fabricants » et « Distributeurs » répartis à 60-40 en fonction du poids respectif de chacun sur le marché. Le collège « Fabricants » est lui-même subdivisé en 4 sous-collèges représentatifs des catégories de produits DDS : « Colles et Mastics », « Peintures, Enduits et Vernis », « Droguerie » et « Produits pour jardin & Biocides ».

Les parts respectives du SIPEV et de l'AFICAM dans le capital de la société (fixé à 100 000 €) ont été évaluées à 36 000 € et 8 000 € et sont fonction de l'importance de leur secteur dans la filière. Un total de 49 entreprises se sont engagées à souscrire au capital du futur éco-organisme : 32 pour le collège « Fabricants » (dont 17 pour le sous-collège « Peintures, Enduits et Vernis » et 4 pour le sous-collège « Colles et Mastics ») et 17 pour le collège « Distributeurs ». À partir des pré-déclarations envoyées par les metteurs sur le marché en avril 2011, un pré-barème des contributions DDS a pu être établi. Ce dernier sera ensuite validé au conseil d'administration de la société éco-organisme. Un système de décote s'appuyant sur la typologie des circuits de distribution a également été évalué afin d'exonérer la part des produits vendus aux professionnels. Le MEDDTL (Ministère de l'Écologie) a accepté d'annexer ce système de décote au cahier des charges d'agrément de l'éco-organisme en échange toutefois d'un élargissement des limites de conditionnement précédemment fixées dans l'arrêté.

La FIPEC s'est également impliquée dans les discussions avec les opérateurs de collecte et traitement de déchets et les collectivités locales. Un projet de convention avec les collectivités AMF (Association des Maires de France), AMORCE (Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur) et CNR (Centre National du Recyclage) détaillant les conditions d'apport et de collecte des déchets en déchèterie est en cours de finalisation.

Un seuil d'apport maximal en déchèterie a également été fixé dans le projet de convention afin de limiter l'apport des déchets artisans. Dans le cas des opérateurs de collecte et traitement des déchets, une charte de bonnes pratiques des relations entre l'éco-organisme DDS et les entreprises spécialisées dans la gestion des déchets a été signée, mettant ainsi fin aux ambiguïtés sur la gouvernance de l'éco-organisme. Un site internet de la mission de préfiguration de la filière DDS a également été créé afin de mettre à disposition des entreprises les informations relatives au montage de la filière.

La troisième et dernière phase de la mission de préfiguration, ayant pour but la création de la société et de son conseil d'administration a débuté en octobre 2011. De nombreuses réunions ont permis la validation des statuts de la SAS par l'ensemble des futurs actionnaires de la société et d'arrêter les noms des futurs administrateurs. Le conseil d'administration sera constitué de 20 sièges répartis à raison de 12 pour les « Fabricants » et de 8 pour les « Distributeurs ». Les sous collèges « Colles et Mastics » et « Peintures, Enduits et Vernis » posséderont respectivement 1 et 7 sièges en fonction de leur poids sur le marché. Une phase de négociation a également été entamée avec Eco-Emballages afin de garantir aux metteurs sur le marché une période de transition pour le passage du « Point Vert » à la future signalétique DDS de la société éco-organisme.

Une des préoccupations majeures des fabricants de peintures, enduits, vernis, colles et mastics reste la mise en place d'une contribution visible. Malgré les démarches entreprises par la FIPEC (SIPEV et AFICAM) en 2010 auprès des députés et sénateurs et ensuite reprises par le SFCP (Syndicat Français des Conditionneurs de Produits Chimiques), le MEDDTL s'est prononcé contre la mise en œuvre d'une contribution visible. Les metteurs sur le marché auront toutefois le droit de faire figurer au bas des factures de leurs produits commercialisés le montant des éco-contributions qu'ils verseront au futur éco-organisme dans un but d'information et de sensibilisation des consommateurs. Les distributeurs se montrent opposés à la mise en place d'un tel dispositif, jugé trop coûteux.

Étiquetage en « émissions » des revêtements muraux ou de sol et des peintures et vernis

Dès le 1er janvier 2012, les produits de construction ou les revêtements muraux ou de sol, et les peintures et vernis devront indiquer leurs émissions en polluants volatils.

Depuis la fin des années soixante-dix, les réglementations sur l'étiquetage des peintures, vernis, enduits, colles et adhésifs permettent d'informer et d'alerter l'utilisateur sur les conditions d'emploi des produits et les mesures de prudence à respecter. À partir du 1er janvier 2012, les revêtements de sol, mur ou plafond, les cloisons et faux plafonds, les produits d'isolation, les portes et fenêtres ainsi que les produits de préparation destinés à la pose ou à la préparation de ces produits, lorsqu'ils sont destinés à un usage intérieur, devront mentionner leurs émissions en polluants volatils. Entrent dans le champ d'application de cet étiquetage les peintures, enduits, vernis, colles et mastics qui font l'objet d'un nouveau numéro de référence. Ce nouvel étiquetage va permettre au consommateur de s'informer sur l'émission de polluants volatils des produits, en faisant apparaître 4 classes A+, A, B et C. L'échelle de classe précisée par des codes couleur, permet de situer le produit selon son niveau d'émission après 28 jours[1]. Les produits qui font l'objet d'un numéro de référence déjà présents sur le marché avant le 1er janvier 2012 ont jusqu'au 1er septembre 2013 pour se conformer à ces obligations.

En matière d'étiquetage, les fabricants qui attachent beaucoup d'importance à la qualité de l'information transmise pour la sécurité des produits qu'ils mettent sur le marché, renseignent ainsi l'utilisateur sur leurs caractéristiques et préconisations d'emploi.

Air intérieur : un ensemble de dispositions relatives au contrôle de certains établissements recevant du public (ERP)

À partir de 2013, un dispositif de surveillance obligatoire de l'air intérieur de certains établissements recevant du public va progressivement être mis en place. Les ERP concernés auront à respecter des valeurs-guides d'air intérieur (VGAI) pour les substances visées. Le code de l'environnement doit être modifié pour introduire ces nouvelles obligations. Une liste des établissements et des substances visés reste à établir. Pour l'instant, des valeurs-guides spécifiques d'air intérieur ont été définies, en France, pour le benzène et le formaldéhyde.

Déclaration des impacts environnementaux et affichage environnemental des produits de décoration

La volonté des autorités françaises est d'encadrer la communication environnementale des produits de construction et de décoration, via une déclaration de leurs impacts environnementaux, et de la mettre à disposition du public, via une base réglementaire.

En parallèle, ces mêmes produits font l'objet d'une expérimentation d'affichage environnemental dans certains circuits de distribution. La FIPEC a alors alerté les autorités sur la possible surenchère réglementaire si les produits de décoration devaient à la fois faire l'objet d'une déclaration et d'un affichage environnemental. La France a toutefois décidé de continuer dans cette voie et a soumis ce projet de déclaration à consultation européenne, courant 2011. Les résultats de la consultation européenne et de l'expérimentation sont attendus premier semestre 2012. La FIPEC devra alors s'assurer qu'il n'y ait, au final, qu'un seul système d'information pour les produits de décoration.

Bâtiment et environnement

Réglementation des teneurs en COV dans les peintures et vernis utilisés à l'intérieur des bâtiments

La Commission européenne, dans son rapport[2] remis fin mai 2011 au Conseil et au Parlement, a conclu qu'il n'était pas nécessaire de faire une révision des teneurs en composés organiques volatils au vu des efforts de réduction déjà réalisés sur les produits de décoration et de retouche de véhicules[3]. La Commission indique qu'une modification du champ d'application ou des valeurs limites établies ne semble pas se justifier pour le moment. Elle risquerait d'engendrer des problèmes de mise en œuvre et d'augmenter la charge administrative et les coûts, pour un gain faible de réductions d'émissions potentielles.

Les FDES génériques du SIPEV sont en ligne sur la base INIES*

Après deux années de travail, les 29 fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) dites « Génériques » (ou encore « Collectives ») du SIPEV, sont accessibles en ligne sur la base de données INIES.

*INIES : *Base de données publique et nationale de référence des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire des produits de construction (FDES)*

1 *Le ministère de l'écologie met à disposition du public de nombreuses informations relative à l'étiquetage en émission des produits de construction et de décoration http://www.developpement-durable.gouv.fr/Chapitre-I-Mode-d-emploi-de-l.html*

2 *http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0297:FIN:FR:PDF*

3 *Directive 2004/42/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE*

Risque chimique

CMR : Signature d'un avenant à notre Convention sur les CMR*

Le 14 juin 2011, Monsieur Michel Le Tallec, délégué général de la FIPEC, a signé un avenant à notre convention CMR avec Monsieur Jean-Denis Combrexelle, Directeur général du travail. Cet avenant engage les adhérents du SIPEV à poursuivre leurs efforts dans la substitution des CMR (cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques). Cet avenant couvre les thèmes suivants :

- Évaluation des risques
- Substitution
- Rôle des fournisseurs et des donneurs d'ordre
- Formation
- Entreprises extérieures
- Traçabilité des expositions professionnelles
- Promotion des bonnes pratiques.

Produits et réglementation

Biocides

Dans le cadre de l'utilisation des produits biocides, le Ministère de l'Écologie a souhaité étudier les besoins en formation et les mesures de sécurité pour l'application professionnelle, la vente et le conseil aux utilisateurs sur ces produits. Lors de son audition, la FIPEC a souhaité rappeler qu'il existe déjà des obligations de formation du personnel et des mesures à mettre en œuvre pour sécuriser l'application professionnelle au titre du risque chimique et qu'à ce titre, il est important de prendre en compte l'existant avant de décider de mesures complémentaires. Les propositions retenues par le MEDDTL seront ensuite soumises aux membres de la CPCB, Commission Produits Chimiques et Biocides, pour avis avant validation définitive.

*CMR : *Produits chimiques cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction*

Nouveau règlement : vers de nouvelles exigences pour les articles traités et pour l'utilisation des nanomatériaux

Un règlement européen relatif à la mise sur le marché des produits biocides a fait l'objet cette année, d'un consensus entre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. Sa publication officielle est attendue pour le premier trimestre 2012. Il viendra, à terme, remplacer la directive de 1998.

Il a été jugé pertinent, pour faciliter la mise en œuvre de ce futur règlement, de conserver l'établissement d'une liste européenne des substances actives biocides autorisées. De nouvelles dispositions viennent renforcer l'obligation de substituer les substances les plus préoccupantes. Il est également demandé que les évaluations du risque pour l'environnement et la santé des substances répondant à la définition de nanomatériau soient faites séparément. La dénomination de ces substances ainsi que le terme "nano" apparaîtront sur l'étiquetage des produits biocides qui les contiennent.

Il est toujours possible de faire des demandes nationales d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits biocides mais le nouveau règlement va également offrir la possibilité aux entreprises qui le souhaitent, de faire des demandes européennes d'AMM afin d'alléger les coûts et la charge administrative de leurs démarches. Ces demandes seront à adresser à l'ECHA qui est dorénavant impliquée dans le processus. Le règlement obligera dorénavant l'étiquetage des articles traités pour permettre à leurs utilisateurs, de les utiliser de manière la plus sûre possible.

Bien que ce règlement entre en vigueur à partir du 1er septembre 2013, il est prévu que certaines des dispositions bénéficient d'une période transitoire afin d'en faciliter la mise en œuvre (obligations relatives aux AMM des substances actives et des produits biocides et étiquetage des articles traités).

De nombreuses informations sur les produits biocides sont disponibles sur le site du Ministère de l'Ecologie[4], ainsi que sur le site du Helpdesk national[5].

REACH[6]

Restriction européenne d'utilisation du dichlorométhane dans les décapants

Depuis le 6 décembre 2010, les décapants de peinture contenant du dichlorométhane à une concentration supérieure ou égale à 0,1 %, en poids, ne doivent plus être mis sur le marché « pour la première fois » en vue de la vente au grand public ou aux professionnels.

Les décapants concernés sont tous les décapants, nouveaux et existants, mis sur le marché par le fabricant.

4 *http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-reglementation-biocide.html*
5 *http://www.helpdesk-biocides.fr/*
6 *Règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006*

Depuis le 6 décembre 2011, il est interdit de mettre ces décapants sur le marché

À partir du 6 juin 2012, il ne sera plus possible d'utiliser ces décapants en France.

Premières substances soumises à autorisation et incluses dans l'Annexe XIV de REACH

L'autorisation est un des nouveaux piliers réglementaires que REACH a souhaité mettre en œuvre. Il s'agit d'établir une liste des substances les plus préoccupantes qui nécessiteront une autorisation d'utilisation.

En février 2011, six substances ont été incluses en annexe XIV[7] de REACH. En l'absence d'autorisation, il ne sera plus possible de les utiliser à compter de 2014 et aux dates d'expiration de la période transitoire fixées pour chacune d'elles. Cette liste est appelée à évoluer régulièrement, sur la base des recommandations de l'ECHA[8] sur lesquelles la Commission européenne s'appuie pour décider des substances les plus préoccupantes à inclure en priorité dans cette liste.

Procédure d'autorisation et de substitution : comment en faciliter la mise en œuvre ?

Les Ministères de l'Écologie et de l'Industrie ont lancé conjointement une étude dans le but d'évaluer comment se fera la mise en œuvre de la procédure d'autorisation, pour définir des recommandations d'actions à engager, tant par les pouvoirs publics que par les entreprises pour se préparer au mieux à ces obligations. De nombreux secteurs ont été auditionnés par les Conseils généraux de l'Industrie et du Développement durable, en charge de cette mission.

Lors de cette audition, les adhérents de la FIPEC ont tenu à souligner qu'ils ont recours au principe de substitution de manière proactive, et ce depuis de nombreuses années, dans le but de retirer de leurs formulations les substances les plus préoccupantes. Aujourd'hui, REACH encadre le processus et le définit. Toutefois, pour les adhérents de la FIPEC, il sera de plus en plus difficile d'anticiper au vu de la multiplication des contraintes réglementaires et du nombre de plus en plus important de substances concernées. Il n'existe pas toujours de solution de substitution qui permette de garder le même niveau de technicité. La mobilisation des équipes R&D se fera progressivement sur la substitution, au détriment de l'innovation, et il sera très difficile de répercuter les coûts de substitution. Une stabilité réglementaire est absolument nécessaire pour que la mise en œuvre de REACH soit une pleine réussite.

FDS : transmission d'informations dans la chaîne d'approvisionnement de plus en plus complexe

Depuis le 1er décembre 2010, une nouvelle codification de l'étiquetage des substances est entrée en vigueur avec CLP[9]. De plus, les substances enregistrées à cette échéance, font maintenant l'objet d'une fiche de données de sécurité étendue, avec transmission de scénarii d'expositions. Le contenu et la distribution des informations dans cette fiche, ont été révisés.

Par voie de conséquence, les FDS des mélanges subiront d'importantes modifications dans leur format et leur contenu jusqu'en 2018, pour tenir compte des informations transmises par l'amont, suite à l'enregistrement échelonné des substances : substances disponibles ou retirées du marché, changements de classification, restrictions, autorisations d'utilisation, scénarii d'exposition (conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques).

Le Conseil européen des industries chimiques CEFIC, CEPE et FEICA et la plateforme des utilisateurs en aval DUCC, organisent conjointement des séminaires et des travaux sur les scénarii d'exposition. L'Agence européenne, ECHA, a créé une plateforme de travail et d'échange sur les scénarii d'exposition, ENES (Exchange Network on Exposure Scenario). De nombreux travaux sont engagés dans le but de dégager des axes de simplification pour faciliter le traitement et la transmission des informations dans les chaînes d'approvisionnement. La FIPEC informe régulièrement ses adhérents de l'avancée des travaux européens. La FIPEC a participé à la rédaction de guides européens CEPE, Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'imprimerie et des couleurs d'art (CEPE) dédiés à la problématique des formulateurs (FDS étendues, évaluation de la conformité de ses utilisations, informations à transmettre en aval).

Mise en œuvre du règlement REACH et axes de progrès

En 2011, le Ministère de l'Écologie a souhaité identifier les difficultés de mise en œuvre concernant l'enregistrement et la mise en conformité avec REACH, les possibles chevauchements avec d'autres réglementations européennes ou nationales, les domaines hors du champ d'application ou non réglementés par ailleurs. Ceci permettra de définir et de hiérarchiser les propositions d'actions à mettre en place pour faciliter la mise en œuvre du règlement et faire des propositions à la Commission européenne dans le cadre de l'examen de sa révision.

7 *http://echa.europa.eu/web/guest/regulations/reach/authorisation*
8 *http://echa.europa.eu/doc/authorisation/annex_xiv_rec/annex_xiv_subst_inclusion.pdf*
9 *Règlement (CE) n° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006*

Parmi les difficultés rencontrées par les formulateurs, il a notamment été cité l'absence de classification harmonisée pour de nombreuses substances, l'impossibilité d'exploiter les informations des fiches de données de sécurité étendues, l'absence d'outils pour la réalisation et la gestion des FDS étendues, la difficulté de communication et de compréhension tout au long de la chaîne d'approvisionnement, le risque de recouvrement entre la réglementation « risque chimique » et REACH. Il semble également prématuré d'envisager une révision du règlement au vu des difficultés de mise en œuvre rencontrées mais plutôt envisager un accompagnement renforcé des entreprises. La FIPEC pense intéressant de proposer des formations axées sur le décryptage de la fiche de données de sécurité, et l'exploitation de ses données pour répondre aux obligations du risque chimique comme moyen de sensibilisation à REACH de l'ensemble des opérateurs concernés. Une réunion de restitution des résultats se fera à l'intention des participants contributeurs début 2012.

CLP *(Classification, Labelling and Packaging)*

Projet d'extension de l'obligation de déclaration à tous les mélanges

La France veut mettre en place un système de toxicovigilance. En application du CLP, elle souhaite, à cette occasion, élargir le champ des déclarations obligatoires à tous les mélanges dangereux. Actuellement sont obligatoires les déclarations des mélanges les plus dangereux (très toxiques, toxiques et corrosifs, biocides),.

Depuis deux ans, la FIPEC et l'ensemble des autres secteurs d'activité concernés, rappellent à la Direction Générale de la Santé que de nombreuses informations sont déjà disponibles, sur l'emballage des produits et sur les fiches de données de sécurité.

La FIPEC et l'ensemble des secteurs concernés demandent à la DGS d'attendre début 2012 et la finalisation de la réflexion communautaire, pour reprendre l'approche harmonisée proposée et ainsi permettre une réduction significative des coûts et de la charge administrative des entreprises, dans un contexte économique peu favorable.

Ces propositions sont soutenues par l'ensemble des associations européennes de la Plateforme des utilisateurs en aval (DUCC) et ont été relayées auprès de la Commission européenne. À fin 2011, la FIPEC et les différents secteurs concernés poursuivent toujours les discussions.

Normalisation

La normalisation prend une place de plus en plus prépondérante dans notre quotidien.

La normalisation est depuis longtemps un outil de conquête de marchés, ce qu'ont bien compris nos confrères Allemands et Chinois. C'est aussi un moyen de protection contre les abus et allégations de toutes sortes, ainsi que de promotion de la qualité (labels) ou de l'image d'un secteur.

C'est également un outil de maîtrise de ses marchés (contrats), de sa profession (contre les attaques d'autres secteurs), et des importations.

C'est enfin un système de protection contre des définitions mal adaptées, des législations mal ou trop vite conçues, et des spécifications inadéquates.

La Fédération agit, avec l'appui (indispensable) d'experts des entreprises dans plus de 30 commissions de normalisation.

Au plan général

ISO 4618: Cette norme de base qui concerne la terminologie des peintures et vernis, a fait l'objet de modifications sous l'égide du SIPEV. Les modifications concernent les enduits, l'anticorrosion et les nanotechnologies.

Pour le bâtiment

DTU 59-1 (NF P 74-201) : la révision de ce DTU relatif aux travaux de peinture du bâtiment, a commencé le 26 janvier 2011. Elle se poursuit avec en toile de fond une éventuelle intégration du DTU 59-2 (NF P 74-202) sur les revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques.

DTU 59-3 (NF P 74-203) : ce DTU qui vise les peintures de sols, date de plus de 20 ans et nécessite d'être révisé pour y intégrer les normes de spécifications de produits parues depuis. Une demande a été faite à l'AFNOR en ce sens. Il devrait être mis en révision courant 2012.

DTU « ITE » (Projet) : Indépendamment d'un Mémento DTU portant sur les différentes solutions d'isolation thermique par l'extérieur de l'enveloppe des bâtiments qui est en préparation par la FFB, il apparaît que cette organisation professionnelle prévoit de l'accompagner par des normes de spécifications de travaux NF DTU spécifiques à la filière dite « humide », laquelle vise les systèmes composites d'isolation thermique extérieure par enduits minces ou épais, c'est-à-dire par enduits de peinture ou de maçonnerie.

La nécessité d'un tel DTU pour des techniques qui se pratiquent depuis plus de trente ans n'est pas contestable, mais il est important que des experts de la Commission T 30 A (Peintures et vernis) maîtrisant la normalisation des produits de peinture constituant l'essentiel des enduits minces puissent s'impliquer en

temps utile dans ces travaux. Il a donc été demandé à l'AFNOR d'intervenir en ce sens auprès de la CGNorBat. 2012 devrait donc être une année décisive en ce sens.

Qualité de l'air intérieur (Projet - IAQ) : les experts du SIPEV se sont fortement impliqués dans la rédaction du projet de norme qui régentera les mesures d'émissions dans l'air intérieur des locaux (CEN TC 139 WG11). Cette norme devrait paraître début 2012

Affadissement des couleurs (Projet): La Turquie a proposé la création d'une nouvelle norme "Determination of gloss and colour fastness of interior coatings to mechanical exposure". Les experts du CEN TC 139 WG1 ont refusé ce projet. La Turquie a décidé de porter sa proposition au niveau de l'ISO (TC 35 SC 9).

NF EN ISO 7783 : cette norme sur la perméabilité à la vapeur d'eau des feuils de peinture, a été adoptée après nos travaux au sein du CEN TC 139 WG1 dont nous avons l'animation et le secrétariat.

EN 927-4 : cette norme a été annulée de fait, par l'adoption de la norme ci-dessus (7783). Or, ce document est très utile au FCBA. Le SIPEV, désireux de collaborer pleinement avec cet organisme, a soutenu le développement d'une norme spécifique Française (norme expérimentale ne nécessitant pas de consultation européenne dans le cadre de la Directive 98/34/CE), et y participera au côté du FCBA.

EN 16105 (Lixiviation des biocides) : les travaux se sont poursuivis sur cette norme dans le cadre Européen du CEN.

NF T 30-608 (Enduits de peinture) : plusieurs réunions internationales, sous l'égide du SIPEV et des experts Français de nos professions, ont permis de finaliser une proposition de norme Européenne (NWIP). Cette proposition a été acceptée et 7 pays ont décidé de travailler de concert pour développer ce document. Mis sous l'égide de l'UAP « Unique Acceptance Procedure », il devra être finalisé en 12 mois.

Pour les produits charnières « Antico+Bâtiment »

Peintures intumescentes : le SIPEV a soutenu la proposition du CEPE de développer une norme volontaire sur les peintures intumescentes et a voté en faveur de la création du CEN TC 139 WG13, groupe de travail auquel le SIPEV est inscrit.

Pour l'anticorrosion

Parution des normes concernant les opérateurs : fruit d'une année de travail, les normes NF T 30-609-1 et NF T 30-609-2 sur les Opérateurs (systèmes de peinture anticorrosion) ont été publiées.

Comité d'orientation Stratégique : entrée de la FIPEC à une position stratégique : le CoS 26 : Ingénierie Industrielle, biens d'équipement et matériaux

La FIPEC est membre du CoS 26 de l'AFNOR (Ingénierie industrielle, biens d'équipement et matériaux).

Les Comités d'orientation Stratégiques sont chargés de l'identification des nouvelles thématiques de normalisation et de la définition des priorités des commissions de normalisation.

C'est donc une position clef à l'aube des grands chantiers qui s'annoncent sur la normalisation du BIOMIMETISME et du DEVELOPPEMENT DURABLE, sans oublier les NANOTECHNOLOGIES et le BIO-SOURCE.

Un nouveau président pour la commission « Peintures et vernis » (T 30 A) de l'AFNOR

Monsieur Roger MICHEL a accepté de prendre la présidence de la commission AFNOR T30A « Peintures et vernis » en remplacement de Monsieur Jean PEGOURET que la profession a unanimement remercié pour l'excellence de son travail et son implication pour le bien de nos professions.

Réactivation de la commission « Pigments et matières de charge » AFNOR T30-B

La Commission « Peintures et Vernis » gérait également les pigments et matières de charge. L'ISO a décidé de séparer ces deux thèmes et a créé un comité technique spécifique au plan mondial, l'ISO TC 256, et au niveau européen, le CEN TC 298. En conséquence, la commission AFNOR T30-B qui était en sommeil, a été réactivée. Cette commission est à suivre avec la plus grande attention car elle aura des liaisons avec celle sur les nanotechnologies et un impact certain sur nos matières premières, leur qualité, et leur approvisionnement.

Normalisation Militaire des Peintures et vernis

Les 3 normes suivantes ont fait l'objet d'intenses travaux en 2011 et devraient être finalisées courant 2012 :

Normdef 0002 – Navale

Normdef 0003 – Armement terrestre

Normdef 0004 – Aéronautique

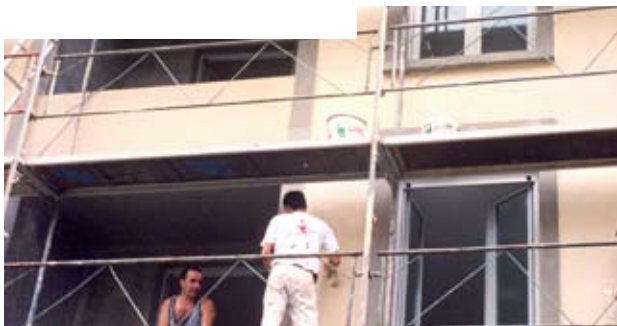

Certification

Un Délégué Général pour l'ACQPA

Le SIPEV, acteur majeur de la filière anticorrosion, s'est fortement impliqué dans la création du poste de Délégué général de l'ACQPA, et dans son recrutement. Monsieur Alain PINON est ainsi en poste depuis janvier 2011. Sa mission principale est de promouvoir cet organisme, tant en France qu'à l'étranger.

Les peintures pour l'armement terrestre ont leur référentiel

Le règlement particulier pour les peintures pour armement terrestre, a été validé par le CA du 27 septembre 2011. La présidence de ce comité de certification (CCPT) revient au SIPEV.

Le nombre de demandes de certification de systèmes de peinture explose

2011 a été une année exceptionnelle pour la certification des systèmes de peinture : plus de 120 demandes ont été traitées pour 40 environ en année normale. Rappelons que c'est le SIPEV qui a la présidence des comités de certification des produits sur acier (CCP), des produits pour la Marine nationale (CCPM) et l'armée de terre (CCPT).

Un manque permanent d'inspecteurs du côté des fabricants

Les inspecteurs ACQPA/FROSIO sont majoritairement issus des entreprises d'application et des institutionnels. Les fabricants sont sous-représentés dans cette profession. Il serait souhaitable que nos entreprises s'impliquent plus dans ce domaine, le déséquilibre devenant préoccupant.

Les essais se poursuivent pour comparer les normes NF T 34 550 et EN 12944-6

L'objectif de ce travail (payé intégralement par l'ACQPA), reste d'harmoniser le référentiel autour de normes exclusivement EN ou idéalement ISO afin de donner aux systèmes certifiés, une dimension internationale. Ce travail devrait aboutir début 2012.

Reprise du Comité de Certification des Produits Béton par l'IFSTTAR *(Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux)*

Monsieur Loïc DIVET de l'IFSTTAR (ex LCPC – réseau des ponts et chaussées) a pris la présidence du Comité de Certification des Produits sur Béton (CCPB), avec comme objectif, la dynamisation de ce comité. Il n'y a en effet à ce jour, que 8 systèmes certifiés contre près de 400 sur acier.

Anticorrosion

Le SIPEV implique la « CNAM-TS » dans la rédaction du guide avec le « CTICM », au titre de notre partenariat sur les « CMR »

Le SIPEV a été contacté par le CTICM (Centre Industriel de la Construction Métallique) dans le cadre du Programme Recherche Développement Métiers (PRDM) de la FFB, afin de « Créer un outil permettant au constructeur métallique et au peintre d'effectuer un pré-diagnostic d'installation de peinture en place tant au regard des règlementations que des techniques ».

Dans l'esprit de partenariat qui anime les relations du SIPEV avec les autorités compétentes en terme de santé/sécurité au travail (notre convention CMR), le SIPEV a proposé et obtenu l'implication de la CNAM-TS dans la rédaction conjointe de ce document, rédaction qui se fera en totale transparence avec nos amis entrepreneurs du GEPI dans le cadre de la filière anticorrosion.

Les acteurs de la filière Anticorrosion préparent une nouvelle tournée de promotion en France

La tournée de 2005-2006 avait permis de sensibiliser 720 participants (donneurs d'ordres majoritairement institutionnels) grâce à 8 journées en régions. Capitalisant sur ce succès, la filière anticorrosion prépare pour 2012-2013, une tournée promotionnelle qui s'articulera autour de 12 à 15 réunions en région. Elle ciblera les CT (collectivités territoriales) - via le club « Ouvrages d'art », les donneurs d'ordre institutionnels et privés, les bureaux d'étude, les entrepreneurs, fabricants et distributeurs locaux.

L'objectif est de promouvoir la filière au travers de sa structure et des missions de chacun des organismes. Une action pédagogique (notion technique de base + vulgarisation) sera menée car le « turn-over » dans les CT est important.

Contact alimentaire

La réglementation

Un règlement-cadre, publié par l'Union Européenne en 2004[10], fixe les exigences générales applicables à tous les matériaux. Ce règlement-cadre oblige notamment la transmission d'information tout au long de la chaîne, afin que le fabricant de l'emballage final conditionné puisse en certifier la conformité. Les informations transmises permettent aux acteurs successifs de disposer des informations dont ils ont besoin pour remplir leurs obligations. Des réglementations spécifiques viennent ou viendront en appui de ce cadre réglementaire pour définir les exigences propres à chaque matériau.

Ses évolutions : règlement PIM sur les plastiques en contact avec les aliments

En février 2011, un règlement relatif aux matériaux et objets en matière plastique a été publié. Ce règlement reprend, modifie ou complète de nombreuses obligations déjà en vigueur[11], les tests et les conditions de tests qui s'y attachent, modifient certaines définitions (migration globale, barrière fonctionnelle, ...). Les emballages plastiques multi-matériaux multicouches sont maintenant concernés. On peut notamment citer les matériaux collés ou imprimés et/ou enduits où il sera de la responsabilité des fabricants de revêtements, d'encres et de colles de transmettre les informations nécessaires et suffisantes dans la chaîne d'approvisionnement pour que le fabricant de l'emballage final conditionné puisse en certifier sa conformité. Ce nouveau règlement est entré en vigueur le 1er mai 2011, avec une mise en œuvre progressive jusqu'à fin 2015.

Vers une interdiction en France du Bisphenol A dans les matériaux au contact des aliments

En 2011, plusieurs substances ont fait l'objet de propositions de loi au sein de l'Assemblée nationale, l'une visant l'interdiction des phtalates, parabènes et alkylphénols de tous les produits, l'autre portant sur l'interdiction du bisphénol A (BPA) de tout conditionnement à vocation alimentaire. Cette dernière reprend les recommandations que l'ANSES a faites dans son rapport sur l'analyse des dangers[12] du BPA, de substituer cette substance dans tous les matériaux au contact des denrées alimentaires afin de réduire l'exposition des populations sensibles (nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes et allaitantes). Alors que la proposition d'interdire l'utilisation des phtalates, parabènes et alkylphénols est en stand-by, une consultation européenne[13] de la proposition de loi BPA a été lancée. Les États membres et la Commission européenne ont trois mois pour réagir ce qui porte à début 2012 la fin de la consultation. L'ANSES doit maintenant terminer son travail d'évaluation par l'analyse des risques liés à l'utilisation du BPA et répertorier les voies de substitution qui pourraient être envisagées. De son côté, l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA), après examen des rapports de l'ANSES, ne considère pas nécessaire de revoir sa position et ne prévoit pas de réexaminer son avis scientifique avant fin 2012[14].

Pas d'huile minérale dans les encres pour emballages alimentaires

Dans son numéro d'octobre 2011, UFC Que Choisir a considéré les encres comme l'une des sources principales de contamination en huile minérale des emballages alimentaires en cartons recyclés. Or, utilisées depuis de nombreuses années, ces huiles ne sont plus utilisées par les fabricants d'encres européens qui proposent des alternatives d'encres sans huile minérale ou à faible migration pour ce type d'emballages[15].

C'est d'ailleurs ce que l'agence de sécurité sanitaire anglaise a constaté au vu des résultats de migration obtenus, dans les aliments, de certains composés d'encres à partir d'emballages en papier/carton imprimés. Pour l'agence britannique, il n'est pas nécessaire pour les consommateurs de changer leurs habitudes alimentaires au vu des résultats. Sur 2012, la DGCCRF prévoit de réunir l'ensemble des parties prenantes pour faire un point sur la situation dans son ensemble et décider si des actions doivent être menées au niveau des autorités.

| Pascale BLANCHON / Philippe BRUNET
| Clémence LIÉBERT / Claudie MATHIEU

10 *Règlement (CE) n° 1935/2004 du 27 octobre 2004 (JOUE L 338 du 13.11.2004)*
11 *Directive « Plastique », directive 2002/72/CE modifiée, DE LA COMMISSION du 6 août 2002 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires*
12 *Rapport : « Effets sanitaires du Bisphénol A » et Connaissances relatives aux usages du Bisphénol A », http://www.anses.fr/Documents/CHIM-Ra-BisphenolA.pdf*
13 *http://ec.europa.eu/enterprise/tris/pisa/app/search/index.cfm?fuseaction=pisa_notif_overview&sNlang=FR&iyear=2011&inum=529&lang=FR&iBack=2*
14 *http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/111201.htm*
15 *Communiqué de presse AFEI http://www.commlc.com/fipec/fichiers/clc000133.pdf*

Statistiques

2011

Répartition des Entreprises et des Salariés

(Source : Pôle Emploi - Année de référence 2010)

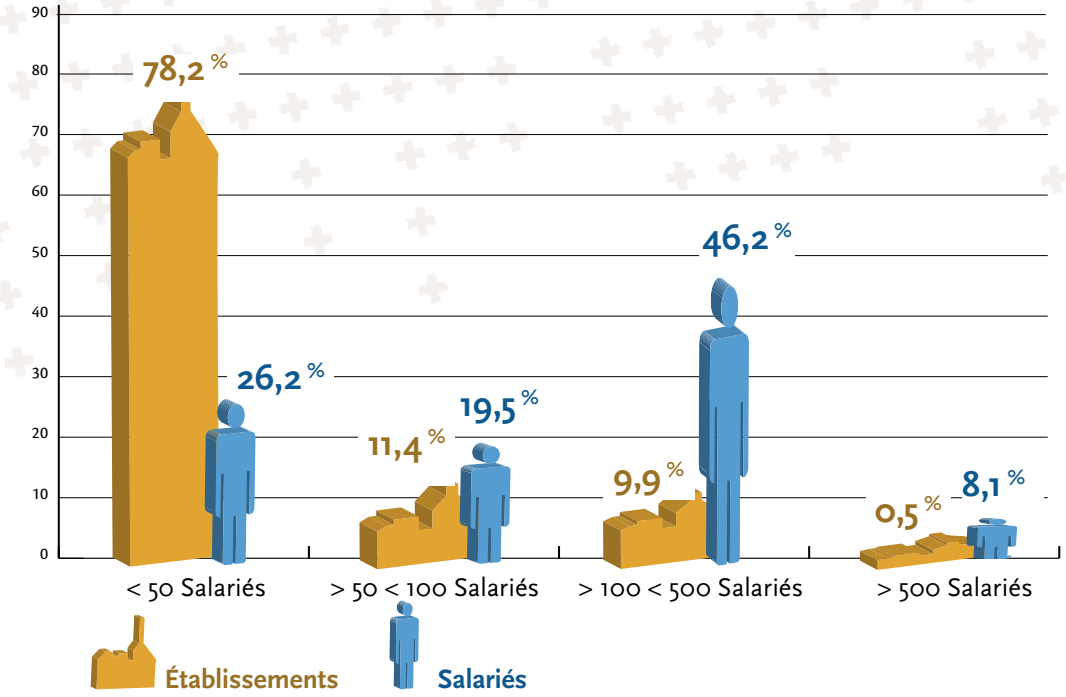

Evolution des effectifs par taille d'établissement Peintures, Encres, Adhésifs et Protection du Bois

(Source : Pôle Emploi/UNISTATIS)

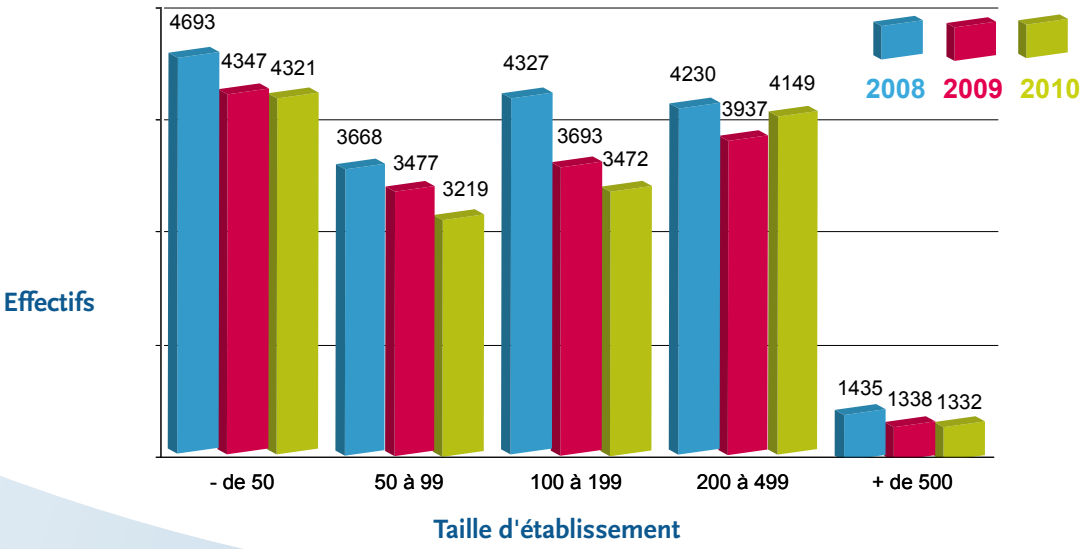

Nombre de sociétés affiliées : 156

(Source : FIPEC)

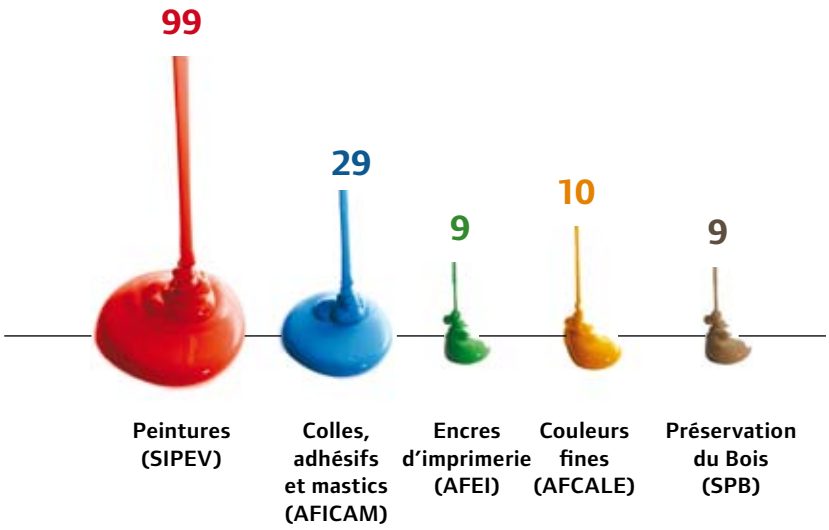

Effectifs par secteur d'activité (estimation) : 16 493

(Source : Pôle Emploi/FIPEC - Année de référence 2010)

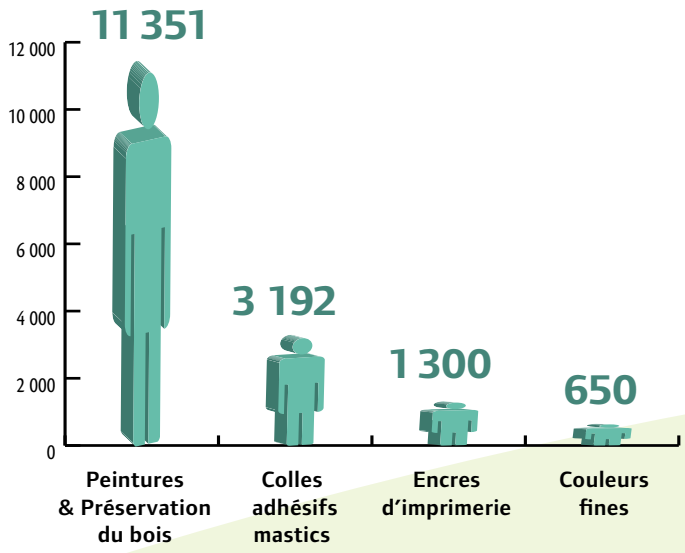

VENTES EN FRANCE (HORS EXPORTATIONS)
Évolution des ventes de peintures par marché en volume

VENTES PEINTURES
Tous marchés confondus

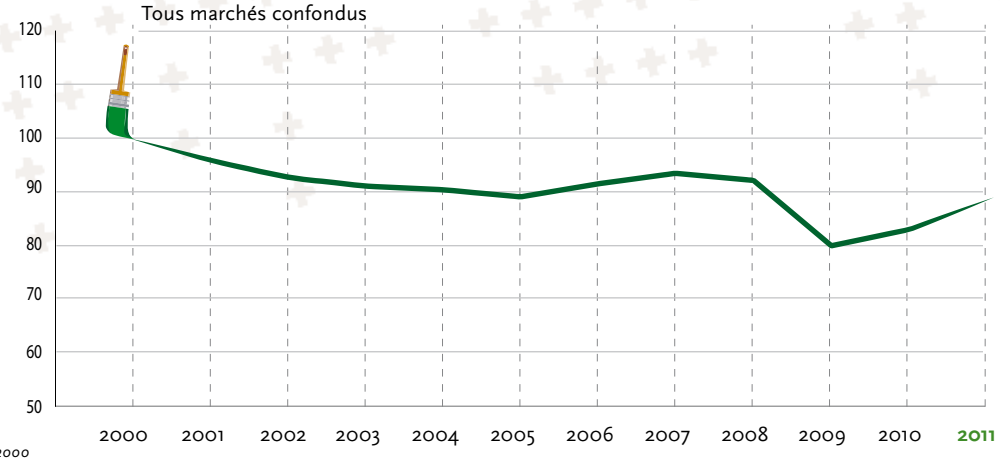

Source : FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

VENTES PEINTURES BÂTIMENT
Tous produits hors enduits

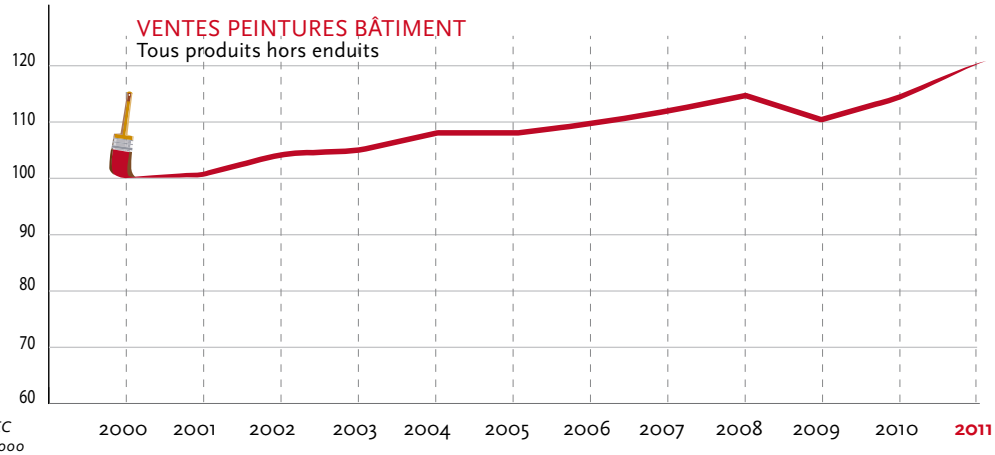

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

VENTES PEINTURES GRAND PUBLIC
Hors enduits

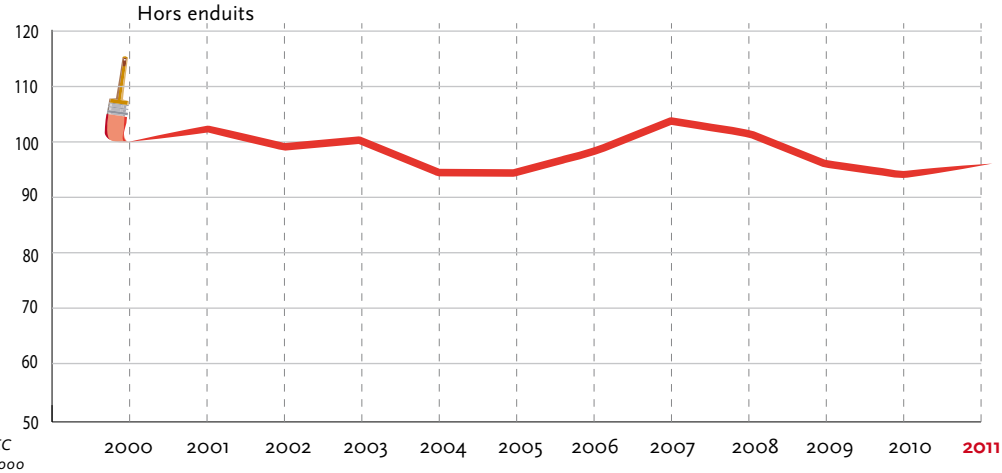

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

VENTES EN FRANCE (HORS EXPORTATIONS)
Évolution des ventes de peintures par marché en volume

VENTES PEINTURES CARROSSERIE
Laques et sous-couches

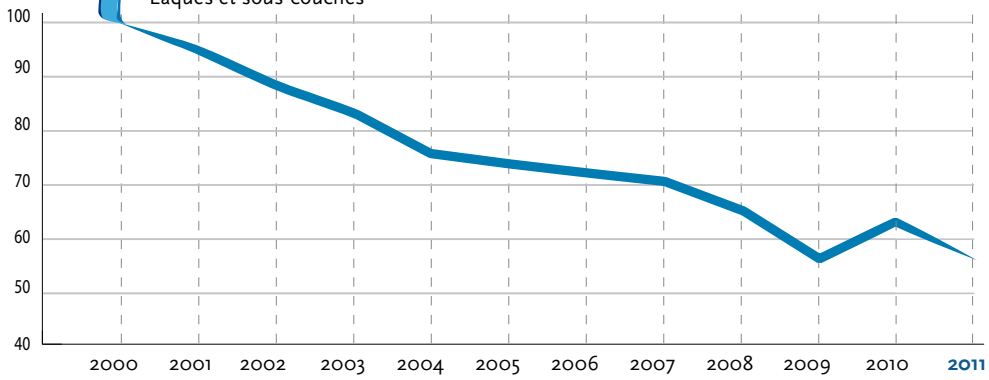

Source : Estimation FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

VENTES PEINTURES ANTICORROSION

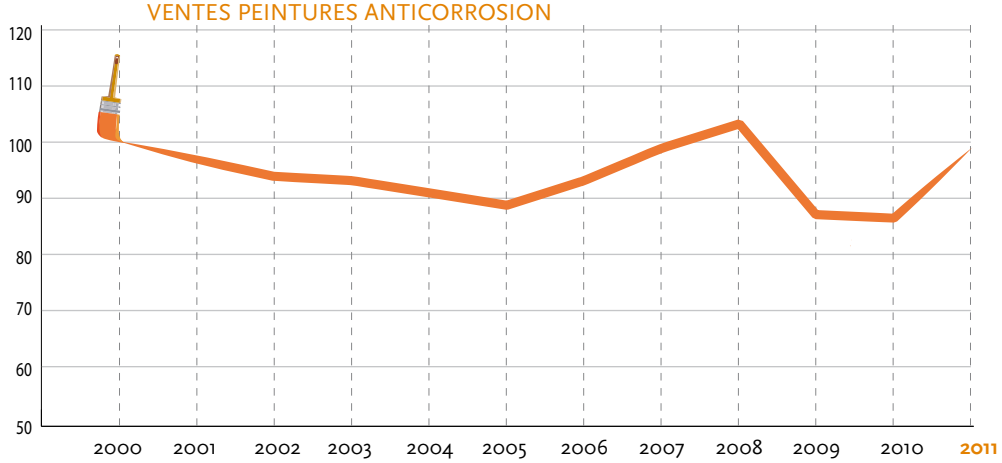

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

VENTES PEINTURES INDUSTRIE GÉNÉRALE
Hors « bois » ameublement, constructeurs auto, poudre, can et coil coatings

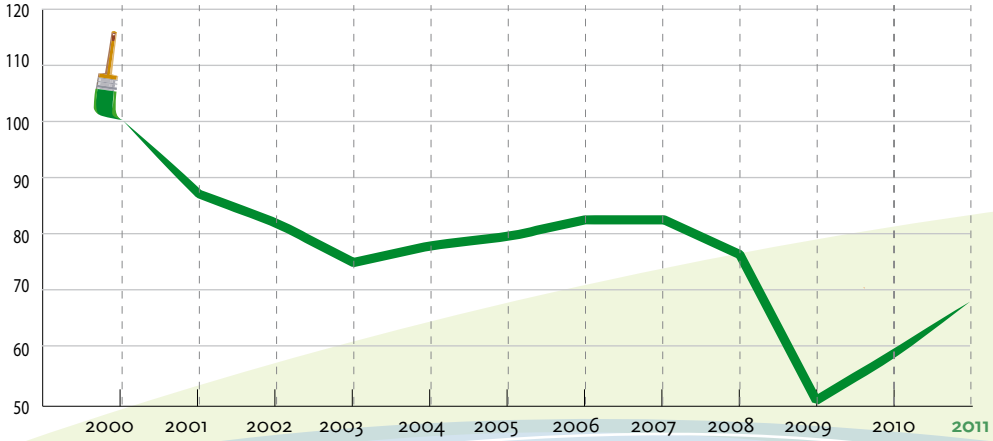

Source : Estimation FIPEC
Base 100 au 01/01/2000

VARIATION annuelle des ventes peintures (en %)
(Ventes en France hors exportations)

Tonnages

Années N/N-1	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05	07/06	08/07	09/08	10/09	11/10
Anticorrosion	-3,0	-3,2	-0,6	-2,6	2,7	5,4	5,9	4,6	-15,7	-0,6	+11,6
Bâtiment*	2,5	1,8	0,4	2,8	0	1,3	2,6	1,6	-3,7	+3	+7,6
Grand Public	2,5	-3,5	2,0	-5,3	-0,3	3,8	5,9	-2,3	-6,2	-1,6	+2,6
Carrosserie	-5,6	-6,3	-10	-7	-6	-5	-2	-5	-15	+5	-3
Industrie	-11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
> Liquides	-1,1	-6	-7	3	2	3	0	-7	-30	+15	+10
> Poudres	0,7	1,7	0	4,2	0,3	3,7	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	
Total marché intérieur	-0,4	-3	-3,1	-0,4	+0,2	+2	+2,4	-1,6	-14	+4,1	+5,76
Source: Panelle FIPEC	↘	↘	↘	↘	↗	↗	↗	↘	↘	↗	↗

* Hors enduits

Remarque: L'évolution des marchés peintures liquides industrie et carrosserie est une estimation FIPEC.

La FIPEC a décidé de ne pas publier les statistiques de l'INSEE dans ce rapport. En effet, l'enquête annuelle de branche n'existe plus en tant que telle, la dernière édition concernant l'année 2007; les modifications intervenues dans le périmètre, le mode d'interrogation et les méthodes de traitement de l'enquête ne permettent plus un comparatif pertinent par rapport aux années précédentes. Les éléments de l'INSEE sont accessibles avec le lien:
http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=eap_2008

Crédits photos : © ITECH/Adhérents FIPEC

Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs, Préservation du Bois
42, avenue Marceau • 75008 PARIS
Tél. : 01 53 23 00 00
Fax : 01 47 23 86 77
www.fipec.org

www.bleu-citron.fr